



**DÉCLARATION  
DE PERFORMANCE  
EXTRA FINANCIÈRE  
DE GRTgaz**



# SOMMAIRE

1

## La Responsabilité sociétale au cœur de la stratégie de GRTgaz

- 1.1 Le modèle d'affaires de GRTgaz p. 4
- 1.2 Le modèle de création et de préservation de valeur de GRTgaz p. 9
- 1.3 Les principaux risques extra-financiers de GRTgaz p. 10

2

## La sécurité, l'efficacité et l'éthique au cœur de l'activité de transporteur de GRTgaz

- 2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes p. 13
- 2.2 Un opérateur efficace pour assurer la pérennité du réseau p. 17
- 2.3 Un opérateur de transport indépendant et éthique p. 19

3

## GRTgaz, un acteur engagé dans la transition énergétique

- 3.1 La limitation des impacts environnementaux de GRTgaz p. 20
  - 3.1.1 La réduction de l'empreinte carbone de GRTgaz p. 20
  - 3.1.2 Économie circulaire et protection de la biodiversité p. 22
- 3.2 L'innovation au centre des initiatives de GRTgaz pour la transition énergétique p. 25
  - 3.2.1 Les nouveaux gaz renouvelables et usages p. 25
  - 3.2.2 Open innovation et R&D p. 29
  - 3.2.3 Des réseaux énergétiques intelligents p. 29

4

## Un développement dans le respect des territoires et des parties prenantes

- 4.1 Intégration et acceptabilité des ouvrages à l'échelle des territoires en concertation avec les acteurs locaux p. 33
- 4.2 La politique sociale de GRTgaz p. 34
- 4.3 Des partenariats régionaux au service de la transition énergétique des territoires p. 36
- 4.4 Dialogue avec les parties prenantes de GRTgaz p. 38

5

## Table de correspondance des enjeux à risques et des opportunités de GRTgaz dans la DPEF p. 43

6

## Tableau récapitulatif des principaux KPI des enjeux à risques de la performance extra-financière de GRTgaz p. 45

7

## Annexe méthodologique p. 46

8

## Rapport de l'organisme Tiers Indépendant p. 47

# La Responsabilité sociétale au cœur de la stratégie de GRTgaz

GRTgaz a renforcé son engagement en matière de Responsabilité sociétale en 2015, en inscrivant son action dans une charte d'engagement RSE signée du Directeur général et publiée sur son site Internet. Ce document engage GRTgaz dans trois domaines :

- **L'économie responsable**, déclinée notamment par la mise en œuvre du Code de bonne conduite, l'implication dans la transition énergétique, l'écoute et la satisfaction de nos clients et les achats responsables;
- **L'engagement social**, qui se traduit en particulier par l'accent sur la sécurité industrielle, la santé et la sécurité du personnel ainsi que la diversité;
- **La préservation de l'environnement** visant à minimiser l'impact de GRTgaz et à favoriser la biodiversité à proximité de ses installations.

La mise en œuvre de cet engagement s'est traduite formellement en 2017 par l'établissement d'un plan d'action RSE couvrant la totalité du scope de la Responsabilité sociétale d'entreprise de GRTgaz, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce plan d'action couvre la période 2017-2020 et s'inscrit en cohérence avec le Projet d'entreprise GRTgaz 2020. Une analyse de matérialité et des risques extra-financiers a été réalisée en 2017 qui a permis d'identifier 16 enjeux à risques pour la performance extra-financière et RSE de GRTgaz, décrits dans ce présent rapport. Ces enjeux seront au cœur du pilotage de la performance extra-financière de GRTgaz.

## 1.1 Le modèle d'affaires de GRTgaz

**GRTgaz : un transporteur de gaz naturel et renouvelables de référence**

GRTgaz conçoit, développe, entretient et exploite un réseau de canalisations implanté sur la majeure partie de la France (86 % du réseau français) et interconnecté avec les réseaux des pays voisins. Ces infrastructures gazières déployées sur le territoire national comprennent 32 414 km de canalisations enterrées qui acheminent le gaz, transporté à haute pression, ainsi que des installations industrielles telles les 26 stations de compression et les postes de livraison raccordant les clients. Ce réseau maillé, situé au cœur de l'Europe, est relié aux réseaux de transport norvégien, belge, luxembourgeois, allemand, italien via la Suisse et espagnol via Teréga (ex-TIGF). Il est connecté aux terminaux méthaniers des façades atlantique, méditerranéenne et récemment de la mer du Nord, qui peuvent recevoir du gaz naturel liquéfié (GNL) du monde entier. Il permet ainsi d'accéder à des sources de gaz diversifiées et facilite les échanges de gaz à l'échelle européenne, contribuant au bon fonctionnement du marché, ainsi qu'à la sécurité de l'approvisionnement énergétique des territoires.

Les activités de GRTgaz, au service de ses clients, consistent à :

- **Acheminer/transporter le gaz naturel pour ses 150 clients « expéditeurs de gaz »** (les commercialisateurs ou certains gros industriels) vers les clients finaux, dans les meilleures conditions de sécurité, de coût et de fiabilité. GRTgaz conclut avec les expéditeurs un contrat d'acheminement en application duquel GRTgaz réalise une prestation d'acheminement de gaz naturel sur le Réseau de Transport à destination des installations des clients finaux.
- **Raccorder et livrer en gaz naturel les consommateurs de gaz.** Les clients raccordés au réseau de GRTgaz sont : les 19 gestionnaires de réseaux de distribution qui transportent du gaz dans les communes françaises; les 750 clients industriels actifs qui profitent de la flexibilité et de la puissance du réseau de transport; et les sept producteurs de biométhane

qui ont accès aux ouvrages de raccordement de GRTgaz, leur permettant d'injecter le biométhane produit par leurs unités de méthanisation.

- **Faciliter l'accès au marché et favoriser la rencontre entre l'offre et la demande de gaz :** GRTgaz veille à assurer le bon fonctionnement du marché du gaz en France dans l'intérêt de tous les consommateurs. En tant qu'opérateur de transport, il développe également les capacités du réseau de transport pour satisfaire les besoins du marché et renforcer la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe.

**Des activités dans un contexte énergétique en profonde évolution**

L'année 2018 marque la fin d'une décennie d'investissements importants afin de concrétiser le marché unique du gaz, objectif prioritaire impulsé par les trois premières directives « gaz » européennes pour la création d'un marché compétitif du gaz en Europe. La mise en place de la zone de marché unique en France (« TRF ») marque la fin d'une période d'investissements élevés, validée par l'autorité de régulation, au service de la fluidification du marché français du gaz. L'industrie gazière est rentrée dans une période marquée par la mise en œuvre de la transition énergétique, alors qu'aboutissent des efforts d'investissements sans précédent dans les infrastructures pour finaliser la formation d'un marché unique du gaz en France. La transition énergétique nécessite une approche transverse multi-énergies, dans laquelle la complémentarité entre les systèmes gazier et électrique va jouer un rôle clé pour satisfaire un mix de production de plus en plus renouvelable et décentralisé.

Pour la période qui s'ouvre, le modèle d'affaires de GRTgaz, dans un contexte de montée en puissance rapide des enjeux du Développement durable (les ODD), va être confronté à un double défi de long terme. Celui du déclin des énergies fossiles, dans le cadre des engagements de la France à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, et celui de sa contribution à la lutte contre le changement climatique, tant par

le biais de la diminution de ses propres émissions de gaz à effet de serre que par la conversion massive en faveur des énergies renouvelables, et plus particulièrement les gaz renouvelables.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, avec ses objectifs forts de réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 et de porter la part de consommation des énergies renouvelables à 23 %, va rythmer le passage à un système énergétique décarboné plus interconnecté gaz/électricité, décloisonné énergie/déchets, énergie/agriculture et décentralisé, avec l'appui des nouvelles technologies, notamment du numérique. Ce modèle hybride intelligent augure une transition énergétique plus rapide et économiquement acceptable. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en baliseront le chemin pour la décennie à venir.

L'émergence de nouvelles filières est aujourd'hui une réalité avec l'essor du biométhane, gaz renouvelable produit localement à partir des déchets fermentescibles, le développement du gaz et du biogaz carburant dans le transport terrestre et maritime et, demain, les biogaz issus de déchets non fermentescibles (pyrogazéification, gazéification hydrothermale) ou encore la capacité de stocker les excédents d'électricité éolienne et photovoltaïque sous forme de gaz (*Power to Gas*)<sup>1</sup>.

Ces transformations amènent à repenser le pilotage des réseaux, designer de nouvelles installations, développer les collaborations entre les producteurs, les consommateurs et les gestionnaires de réseau. Le *Smart Grid* (ou réseau intelligent) peut être considéré à ce titre comme le mariage du numérique et des infrastructures énergétiques, et plus globalement comme la rencontre entre les transitions numérique et énergétique.

Sur la base de ces transformations, le gaz – naturel aujourd'hui, renouvelable demain – a vocation à devenir une « clé de voûte » de ce système énergétique

<sup>(1)</sup> Pour plus d'informations, voir 3.2.1, Les nouveaux gaz renouvelables et usages, p. 25

**profondément rénové et décarboné. L'innovation et la maîtrise des coûts seront les mots d'ordre des transformations à venir**, afin de relever les deux défis de long terme et d'assurer la pérennité du système gazier, au service de la transition énergétique, des territoires et des clients.

C'est pour se donner tous les moyens de saisir cette opportunité et préparer l'avenir que le projet d'entreprise GRTgaz 2020 a été mis en place, fruit de la réflexion des collaborateurs et du partage des évolutions du contexte. Nouveaux partenariats, acquisition d'un Centre de recherche et d'innovation gazière (création de RICE<sup>2</sup> début 2018), engagement des salariés via un programme ambitieux d'Ambassadeurs, développement de son ancrage territorial, avec comme mot d'ordre « Le gaz est l'énergie des possibles », comme le souligne la campagne de communication portée en 2018.

**Notre mission d'entreprise :  
contribuer à un approvisionnement  
en énergie sûr, durable et compétitif**

En France, la loi régit le transport du gaz et prévoit notamment des obligations de service public pour le transporteur de gaz naturel. En application des règles européennes d'indépendance et de neutralité des transporteurs, **GRTgaz est certifiée opérateur de transport indépendant** par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en 2012. Compte tenu de son statut d'opérateur de transport indépendant (ITO) et de la présence d'ENGIE, entreprise verticalement intégrée (EVI), comme actionnaire majoritaire, GRTgaz se met en situation de pouvoir faire la preuve qu'elle satisfait aux obligations d'indépendance et d'autonomie des gestionnaires de réseaux contrôlés par une EVI. GRTgaz garantit à ce titre à ses clients une totale égalité de traitement<sup>3</sup> (information sur les marchés du gaz, réservation de capacités de transport, acheminement, raccordement, etc.) à tous les opérateurs reconnus comme fournisseurs par l'État et les clients finals. Un responsable de la conformité, placé sous la responsabilité de la CRE, veille au respect de ces obligations. Il en rend compte dans un rapport annuel.

GRTgaz exerce une activité régulée sous contrôle de la CRE. La CRE est garante d'un accès transparent, non discriminatoire et équitable aux infrastructures gazières et contribue à la détermination des règles d'accès.

- Elle fixe les tarifs d'accès aux réseaux de transport et de distribution de gaz naturel et aux terminaux méthaniers ;
- Elle vérifie l'efficacité des coûts supportés par les utilisateurs et valide les plans d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du marché ;
- Elle participe aux travaux européens visant à harmoniser les règles de fonctionnement des infrastructures gazières.

Une concertation permanente est organisée entre les gestionnaires de réseau de transport et les acteurs de marché : la Concertation gaz. Elle permet de partager le retour d'expérience sur le fonctionnement du marché, de l'améliorer et de préparer les évolutions envisagées.

**Les opérateurs de réseaux assurent la continuité du service d'acheminement.** Les réseaux sont dimensionnés de façon à garantir l'acheminement du gaz lors de la pointe de consommation. Cette sécurité d'approvisionnement conditionne une partie des investissements. En France, le réseau doit pouvoir faire face à des pointes de froid exceptionnelles (couverture du risque 2 %, jour le plus froid tel qu'il s'en produit deux fois par siècle), et permettre un bon fonctionnement du marché (« sans congestions »).

**Un contrat de service public (CSP), prévu par le Code de l'énergie, est signé entre l'État et GRTgaz**

**Cet « enjeu à risque » de la performance extra-financière de GRTgaz est un enjeu « chapeau » (voir chapitre suivant), qui englobe une part importante des enjeux de performance extra-financière de GRTgaz.** Le Contrat de service Public de GRTgaz rappelle l'importance de la sécurité des biens et des personnes (voir chapitre 2.2, p.16) et de la garantie d'acheminement dans les missions de GRTgaz. Il met

l'accent sur le rôle de coordination que doit jouer GRTgaz en matière de sécurité d'approvisionnement au sein du marché français, mais aussi l'échelle de l'Europe. Ce document confère aussi à GRTgaz une place stratégique dans la transition énergétique en stipulant notamment le besoin d'accroître la visibilité du système gazier. Il souligne la volonté de l'entreprise de développer de nouvelles filières autour des usages du gaz (gaz naturel pour véhicules et mobilité au gaz), du gaz renouvelable (biométhane) et du stockage de l'électricité renouvelable (*Power to Gas*) pour contribuer aux efforts d'efficacité et de sobriété énergétique, ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Par ailleurs, le contrat incite GRTgaz à concourir aux efforts en termes de préservation de l'environnement et souhaite s'affirmer comme un acteur de référence dans ce domaine (voir chap. 2.3, p. 18).

Au-delà, les missions de **service public de GRTgaz portent également sur la relation avec la clientèle et les parties prenantes** : GRTgaz met tout en œuvre pour être un partenaire de confiance avec les nombreuses parties prenantes auxquelles il s'adresse : les consommateurs de gaz alimentés par son réseau, les acteurs du marché de l'énergie et les acteurs territoriaux (voir chap. 4.4, p. 38).

**La Recherche et l'innovation** : GRTgaz s'engage dans une démarche d'internalisation d'activités de R&D pour intégrer les enjeux de la transition énergétique et les mutations du marché du gaz. La recherche et l'innovation sont une nécessité forte au sein des métiers de GRTgaz. Les principales thématiques sont la sécurité industrielle et la gestion optimale des réseaux, la contribution à la politique de transition énergétique, les activités du transporteur pour préserver l'environnement et les données numériques et les réseaux intelligents. Cette thématique est développée dans le chapitre « Innovation au centre des initiatives de GRTgaz pour la transition énergétique » (voir chap. 3.2, p. 25).

**L'organisation de GRTgaz : gouvernance resserrée pour une entreprise toujours plus efficace**

Créée en 2005, GRTgaz est une société anonyme détenue à hauteur de 74,56 % par ENGIE, 24,83 % par la Société d'infrastructures gazières, consortium public

composé de CNP Assurances et de la Caisse des Dépôts, et 0,60 % par les salariés de l'entreprise. Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées. Le mandat des administrateurs est de cinq ans. Une charte de l'administrateur fixe les droits et devoirs de chacun.

Dans un secteur énergétique en pleine mutation, GRTgaz a fait évoluer sa gouvernance pour renforcer son agilité au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette nouvelle gouvernance s'appuie sur un comité exécutif resserré et sur la création de cinq domaines et d'une direction de la Transformation pour renforcer l'agilité et piloter l'adaptation de l'entreprise aux évolutions du marché de l'énergie.

**Les cinq domaines créés sont les suivants :**

- Domaine de l'Offre, associant système gaz et vision clients, qui construit et met en œuvre les offres commerciales ;
- Domaine Performance industrielle et technologies nouvelles, qui pilote les changements découlant des technologies émergentes et digitales au service des orientations stratégiques de GRTgaz, notamment en matière de transition énergétique ;
- Domaine Stratégie, affaires publiques et territoires, qui structure les réflexions stratégiques, notamment en matière de croissance externe et de transition énergétique, et accompagne leur mise en œuvre, notamment sur les territoires, en matière d'influence et de communication externe ;
- Domaine Projets, qui prend en charge la réalisation des infrastructures gazières Du domaine de responsabilités de GRTgaz ;
- Domaine Finance achats logistiques, qui contribue à la performance de l'entreprise par un pilotage intégré des enjeux financiers et des sujets relatifs aux fournisseurs ou à l'immobilier.

Pour plus d'efficacité, chaque directeur/trice de domaine est également directeur/trice d'une direction du domaine. Le Comité exécutif réunit, autour de Thierry Trouvé, Directeur général de GRTgaz : Pierre Duvieusart (Directeur général adjoint), Claude Jochum (Directeur de la Transformation), Anne-Sophie Decaux (domaine Performance industrielle et technologies nouvelles), Catherine Brun (Domaine Stratégie affaires publiques et territoires), Jean-François Plaziat (domaine Projets),

<sup>(2)</sup> Research & Innovation Center for Energy

<sup>(3)</sup> Pour plus de détails, voir sous-chapitre 2.3 Un opérateur de transport indépendant et éthique, p. 18

Hervé Rambaud (Directeur des Ressources humaines), Olivier Edmont (Directeur des opérations) et Virgine Le Foll (Directrice juridique).

**GRTgaz 2020 : une stratégie visant à faire de GRTgaz un acteur résolument engagé de la transition énergétique et un leader dans l'Europe des infrastructures gazières**

Fruit de la réflexion et de la prise en compte de l'environnement contextuel en forte évolution de l'entreprise, le projet d'entreprise GRTgaz 2020 fixe le cap jusqu'en 2020, en s'appuyant avant tout sur les ressources humaines de l'entreprise et sur cinq valeurs de transformation, qui fédèrent les équipes et donnent un cadre aux actions de l'entreprise : **innovation, ouverture, responsabilité, excellence et confiance.**

**GRTgaz 2020 repose sur deux piliers stratégiques essentiels :**

→ Le premier consiste à **faire de GRTgaz un acteur résolument engagé de la transition énergétique.** L'entreprise entend des actions avec les acteurs territoriaux pour favoriser les projets de raccordement de sites de biométhane ou de stations de GNV et bioGNV et, dans le même temps, conduit des travaux pour favoriser le développement de différentes filières de gaz renouvelable (pyrogazéification, *Power to Gas*, etc.);

→ Le second pilier de la stratégie positionne GRTgaz comme **un leader de la nouvelle Europe des infrastructures gazières** qui est en train de se construire. GRTgaz a l'ambition à terme d'étendre sa présence en Europe pour être en mesure d'acheminer du gaz vers des marchés consommateurs en différents points de l'Europe.

Ce projet se structure autour de trois domaines constitutifs :

- Les femmes et les hommes, qui regroupent l'ensemble des équipes de GRTgaz;
- Le business, qui englobe tout ce qui a trait à notre cœur de métier;
- Les relations à l'écosystème national et international, vitales pour GRTgaz.

Afin que chacun puisse suivre l'avancement des réalisations du projet, une sélection de neuf indicateurs de réussite choisis parmi les KPI de l'entreprise ont été retenus pour suivre les résultats autour des trois axes. Leur mise à jour est faite régulièrement et publiée sur les différents moyens de communication interne de l'entreprise.

**Les femmes et les hommes**

- Placer le client au cœur de nos métier
- Faire de chacun d'entre nous un ambassadeur du gaz et de GRTgaz
- Faire évoluer nos pratiques managériales
- Promouvoir la diversité au sein de l'entreprise

**Le business**

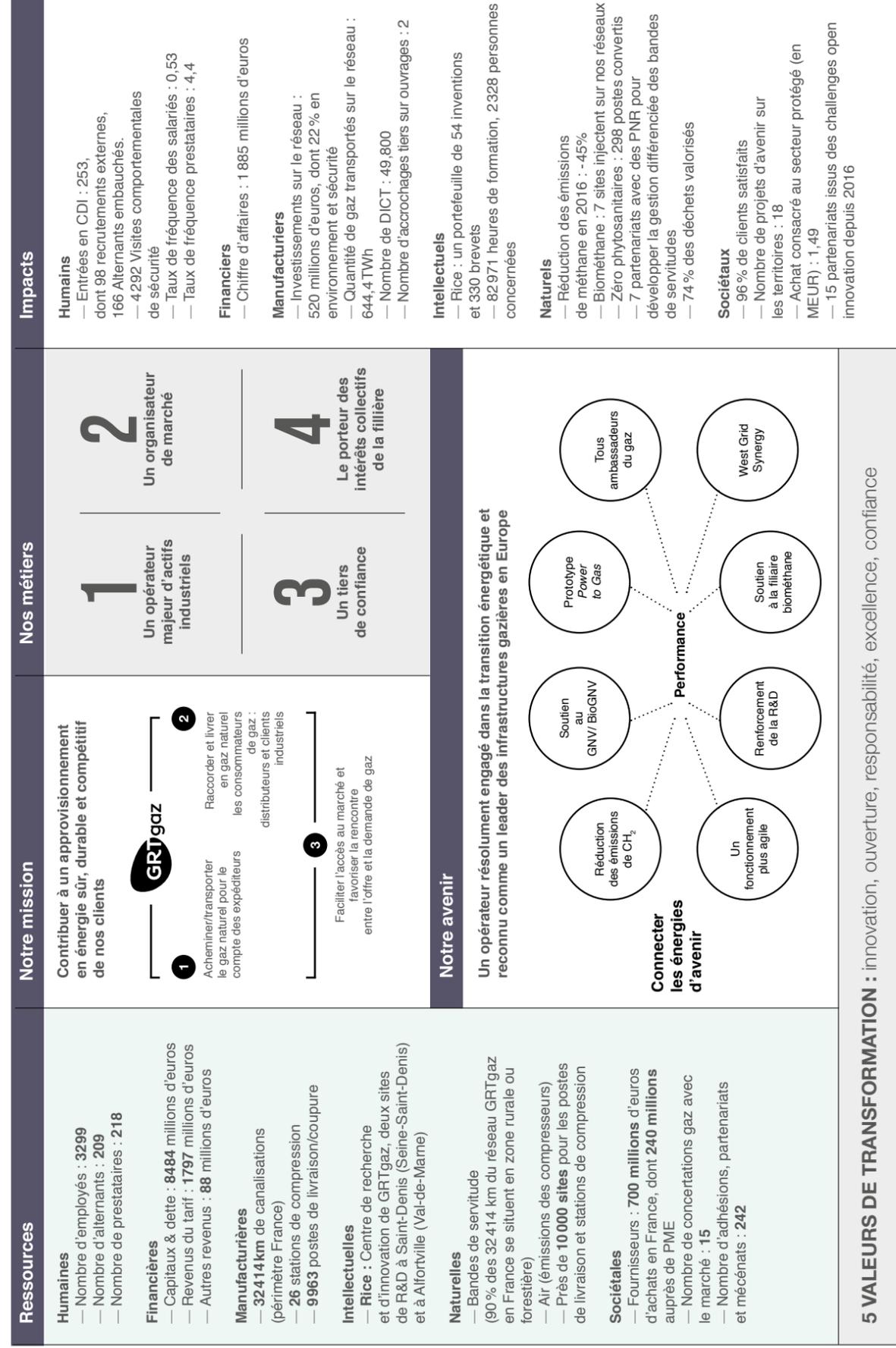
- Adapter notre performance économique pour faire face à la baisse des consommateurs
- Être une «smart entreprise» pour nos clients
- Oser entreprendre au profit de nos clients
- Développer les gaz verts, la complémentarité avec les autres énergies et les nouveaux usages du gaz

**Les relations à l'écosystème**

- Favoriser l'émergence des filières qui permettent d'anticiper la transition énergétique
- Promouvoir le gaz
- Construire avec les collectivités territoriales
- Être exemplaire en termes de conduite environnementale.
- Être un acteur influent au niveau européen

**1.2 Le modèle de création et de préservation de valeur de GRTgaz**

Environnement contextuel : Transition énergétique, mix énergétique au service des territoires, numérique au service des réseaux énergétiques



### 1.3 Les principaux risques extra-financiers de GRTgaz

GRTgaz a réalisé une analyse de matérialité et des risques extra-financiers en 2017 et 2018 afin d'identifier en collaboration avec l'aide de ses parties prenantes internes et externes, notamment son Comité des parties prenantes<sup>4</sup>, ses risques sociaux, sociétaux et environnementaux, dénommés ci-après « enjeux à risques ».

Pour ce faire, GRTgaz a tout d'abord procédé à une analyse interne de ses enjeux par des managers de fonctions opérationnelles et supports. Cette analyse a intégré la cartographie des risques de GRTgaz. Sur cette base, le comité de direction de GRTgaz ainsi que des parties prenantes internes représentatives des différents départements ont évalué les enjeux identifiés sous l'angle du risque financier, du risque quant à la continuité du business, du risque de réputation et d'image et du risque réglementaire. Cette évaluation a été croisée avec l'évaluation de la performance de l'entreprise sur chaque enjeu.

Le conseil des parties prenantes externes de GRTgaz a évalué l'impact de chaque enjeu à risque identifié sur la société.

Cette analyse croisée a permis de construire l'analyse de matérialité et des risques extra-financiers et d'identifier 16 enjeux à risques. Cinq enjeux ont été identifiés comme importants par le Comité des parties prenantes, mais non à risques : les comportements responsables, l'économie circulaire et le traitement des déchets, la consommation et l'efficacité énergétique, la protection de la biodiversité et l'*Open Innovation*. Soucieux de l'avis de ses parties prenantes, GRTgaz saisit ces enjeux comme des opportunités pour l'entreprise et publie ces informations dans le présent document.

### Matrice de matérialité et des risques extra-financiers de GRTgaz

- + Gouvernance
  - + Environnement
  - + Sociétal
  - + Social
  - + Innovation
- Évaluation des enjeux au regard de 4 risques**
- Risque financier
  - Risque continuité business
  - Risque image et réputation
  - Risque réglementaire



<sup>(4)</sup> Pour plus d'information, voir chapitre 4.4, Dialogue avec les parties prenantes de GRTgaz, p.38

Au total, 14 enjeux à risques<sup>5</sup>  
sont traités dans ce rapport  
et 5 opportunités.

Thématiques	14 enjeux à risque	5 opportunités
Gouvernance	Mission de service public	Promotion des comportements responsables
	Éthique des affaires	
	Réputation et communication	
Social	Santé et sécurité au travail	
Environnement	Empreinte carbone et émissions GES	Économie circulaire et traitement des déchets
	Transition énergétique et Énergies renouvelables (l'enjeu nouveau usages du gaz a été intégré dans cet enjeu à risque)	Consommation et efficacité énergétique
		Protection de la biodiversité
Innovation	Développement service client numérique (data)	
	Smart Grid et Data	
	Efficience économique du service rendu	
Sociétal	Sécurité du réseau (l'enjeu conformité réglementaire à fusionner avec cet enjeu pour éviter les redondances)	Open Innovation
	Intégration et acceptabilité des ouvrages	
	Satisfaction client et concertation	
	Dialogue avec les parties prenantes	
	Sécurité des systèmes d'information	

<sup>(5)</sup> L'enjeu à risque « Conformité réglementaire » a fusionné avec l'enjeu « Sécurité du réseau » pour éviter les redondances. L'enjeu « Nouveaux usages de gaz » a, quant à lui, été intégré dans l'enjeu à risque « Transition énergétique et Énergies renouvelables » pour les mêmes raisons.

## La sécurité, l'efficacité et l'éthique au cœur de l'activité de transporteur de GRTgaz

### 2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes

#### La santé et sécurité

Pour GRTgaz, la sécurité des riverains, de ses installations, de ses salariés et des employés de ses prestataires constituent un objectif permanent. La politique en matière de santé-sécurité et de la sécurité industrielle est formalisée par une ambition, des convictions et des exigences. Elle est signée par le comité de direction et l'ensemble des directeurs de GRTgaz. Cette politique est affichée physiquement sur tous les sites et elle est diffusée par les managers auprès des équipes. Elle est revue tous les 12 mois selon les évolutions susceptibles d'impacter l'entreprise.

En déclinaison de cette politique, un plan d'action « Notre ambition collective Sécurité et Sécurité industrielle » pour la période 2018-2019 a été mis en place. Il correspond à la mise à jour du Plan d'actions 2017-2018. Le renforcement de la culture de prévention représente un enjeu clé pour l'avenir de GRTgaz. Le plan d'action se décline ainsi en quatre axes : renforcer la prévention et tirer les enseignements des accidents, maintenir et renforcer le professionnalisme en matière de sécurité et de sécurité industrielle, préparer l'avenir en matière de sécurité et de prévention, et communiquer en interne pour valoriser les résultats et renforcer la perception du risque.

Un système de management et de gouvernance est mis en place à tous les niveaux de l'entreprise pour piloter cet enjeu important pour l'entreprise. GRTgaz est certifié ISO9001 et applique dans ce cadre les principes de l'amélioration continue. Cet enjeu fait l'objet d'un suivi qui se décline de la manière suivante :

→ **Une revue de direction** : une fois par an, présidée par le Directeur général et composée de directeurs, cette revue vérifie les résultats du plan d'action, du Système de gestion de la sécurité et décide des principales actions à mener pour l'année n+1;

→ Un point mensuel en Comex qui revoit et partage la stratégie de prévention et de maîtrise des risques et des principales actions à mener;

→ Un **Comité culture sécurité partagée** : composé de directeurs adjoints, ce collège est force de propositions sur la stratégie et la communication à adopter en matière de sécurité auprès du collège de direction. Ce collège, qui apporte la vision « terrain », s'est réuni dix fois en 2018;

→ **Des comités territoriaux<sup>6</sup> de prévention et maîtrise des risques** : ces comités permettent un échange inter-directions pour favoriser les remontées d'informations et faciliter la résolution des problématiques pouvant se poser dans les directions. Les participants sont les managers de première et de deuxième ligne par territoire. Trois réunions par territoire se déroulent annuellement.

→ **Et une revue de performance par métiers.**

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action est assuré par chaque direction. Chaque direction réalise le suivi des actions, élabore les contrôles internes non financiers associés et prépare un bilan sécurité spécifique pour présentation en Revue de performance. La Direction de la Prévention et de la Maîtrise des Risques (DPMR) établit des bilans d'étapes réguliers notamment dans les Comités territoriaux, en comité Culture Sécurité Partagée et en Comex.

**La prévention passe par un meilleur dialogue au plus près des équipes.** Deux dispositifs au service de la prévention de la santé-sécurité et de la sécurité des installations sont déployés : les Visites Comportementales de Sécurité et les Supervisions Techniques.

Les Visites Comportementales de Sécurité (VCS) s'inscrivent dans la démarche de culture sécurité développée chez GRTgaz. Ces visites individuelles permettent de souligner les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées en mettant en avant des axes de progrès lors des activités quotidiennes tant d'un point de vue comportemental qu'organisationnel. Elles permettent de renforcer le dialogue entre managers et salariés

<sup>(6)</sup> L'organisation de GRTgaz se découpe en quatre territoires : Centre Atlantique, Val de Seine, Nord Est et Rhône Méditerranée.

autour de la perception de la maîtrise des risques dans ces activités. Enfin, les VCS participent à la démarche d'amélioration du professionnalisme des salariés en évaluant le savoir-être et le savoir-faire.

L'Engagement de la Direction générale souligne le lien indissociable entre la sécurité des personnes et la sécurité industrielle. Les membres de la Direction générale s'engagent personnellement, en consacrant plusieurs jours dans l'année à des rencontres et échanges avec des salariés sur le terrain, en complément des VCS réalisées auprès de leurs collaborateurs directs respectifs. Le Directeur général s'implique personnellement en faveur de la sécurité (Carrefour des Managers, Vœux, visites de chantiers, etc.).

GRTgaz a réalisé 4292 VCS en 2018. GRTgaz a maintenu son effort en faveur du coaching de managers à la pratique des VCS, en coachant certains d'entre eux en 2018. Les Supervisions techniques (ST), centrées sur les savoir-faire, sont également un outil de dialogue avec les équipes dédiées à la sécurité industrielle.

La politique de santé-sécurité et sécurité industrielle passe aussi par la valorisation des résultats et l'implication des équipes en matière de santé et de sécurité industrielle. Le « Challenge Sécurité Partagée » a pour objet de récompenser les départements qui, tout au long de l'année, s'impliquent dans la prévention et la maîtrise de risques. Par ailleurs, en 2018 une cérémonie de remise des trophées de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a été organisée conjointement entre GRTgaz et l'OPPBT. Cette cérémonie vise à récompenser les entreprises prestataires de GRTgaz dont les résultats en matière de sécurité sur les chantiers GRTgaz ont été remarquables. Elle se tient tous les deux ans.

#### Troubles musculo-squelettiques : une action initiée en 2018

GRTgaz a décidé de s'engager sur les Troubles musculo-squelettiques (TMS) du fait de l'accidentologie constatée. La démarche est découpée en trois volets qui se dérouleront entre 2018 et 2019. Le premier volet consistait au partage d'information sur le risque de TMS via un tryptique d'information et de prévention qui a été distribué et porté aux salariés par le management.



### Résultats 2018 en matière de santé-sécurité des employés et des prestataires de GRTgaz :

#### Taux de fréquence (Tf) des salariés

En 2018 : 0,53 (3 accidents avec arrêt).

En 2017 : 1,6 (9 accidents avec arrêt).

Ces résultats s'inscrivent dans une amélioration sensible depuis 2015 (Tf < 2).

#### Tf des prestataires

En 2018 : 4,4, et en 2017 : 6,4.

Les activités sur chantier en 2018 ont été moins significatives qu'en 2017 et cela a eu une incidence sur cette évolution.

Le second volet correspond à des sessions de sensibilisation présentées par des ergonomes. Ces sessions sont basées sur le volontariat et elles sont organisées à la demande des équipes. En 2019, pour compléter ces actions, GRTgaz a programmé des analyses spécifiques pour des équipes présentant des risques particuliers (exemple : les soudeurs).

#### La maîtrise des risques industriels

Le Système de gestion de la sécurité de GRTgaz est un système d'amélioration continue, cadré par la réglementation (« Arrêté Multi-Fluides ») et structuré par le système de management de GRTgaz. Pour GRTgaz, la sécurité des tiers, c'est avant tout prévenir les accidents sur son réseau et réaliser en particulier la surveillance des travaux pour s'assurer que tout chantier de terrassement à proximité de son réseau soit bien connu et que les responsables de travaux puissent bénéficier des recommandations à respecter pour éviter toute agression de canalisation. Ces actions sont intégrées aux programmes de surveillance et de maintenance réglementaire de GRTgaz et font l'objet d'un suivi dans la GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur).

Sur un plan technique, pour maîtriser le risque d'accidents industriels lié au gaz naturel transporté sur les 32414 km environ de réseau à haute pression, GRTgaz met en œuvre des politiques de prévention, de maintenance et de surveillance régulièrement mises à jour. Le nombre de kilomètres de réseau inspecté est un objectif du contrat d'intéressement 2018. Un programme décennal 2017/2026 d'inspection de l'ensemble des ouvrages est mis en œuvre afin de maintenir le réseau à un niveau élevé de sécurité.

Dans le souci de réduire le nombre d'accidents sur ses ouvrages et conformément à la réglementation, GRTgaz consacre d'importantes ressources pour maîtriser les travaux de tiers à proximité de son réseau, qui constituent la principale source de ce risque industriel.

Ce risque est étroitement surveillé au moyen d'un indicateur de suivi des incidents liés à des agressions de tiers (accrochage d'ouvrages lors de travaux de ter-

rassement, par exemple). Le nombre d'accrochages enregistrés est en diminution régulière. Deux incidents liés à des agressions de tiers ont été enregistrés en 2018 contre 35 en 2000. Pour ce qui concerne les accrochages liés à ses propres travaux, le « Plan d'action zéro accrochage sur maîtrise d'ouvrage de GRTgaz » a permis de progresser notablement. En 2018, aucun accrochage n'a été enregistré pour GRTgaz. Par ailleurs, la supervision technique des prestataires de GRTgaz a été étendue à l'ensemble des activités à risques en lien avec les achats.

Afin de prévenir tout accident sur les ouvrages enterrés, un Guichet unique en ligne, comportant les données des exploitants de réseaux, a été ouvert en 2012 par l'administration. Il est destiné à collecter les demandes de travaux de tous ceux qui en ont le projet. Il permet ainsi aux responsables de projets, aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre de notifier leur intention de réaliser des travaux. Une fois connectés au télé service, ils peuvent matérialiser en quelques clics l'emprise du futur chantier sur un fond de plan. En réponse, le Guichet unique affiche automatiquement les coordonnées des exploitants de réseaux concernés sur cette emprise. GRTgaz, informé des travaux, fixe systématiquement un rendez-vous aux entreprises concernées pour délimiter précisément la canalisation et remettre les consignes de sécurité à respecter. En 2018, 49800 chantiers environ ont été déclarés.

Par ailleurs, en matière de recherche et développement, GRTgaz fait effectuer des travaux de recherche sur les techniques permettant une optimisation de ses activités de maintenance (analyse et réparations des défauts détectés sur les canalisations) et de maîtrise des détections de canalisations avec une aire de test et des détecteurs combinant diverses technologies afin d'être encore plus précis, en particulier dans des sous-sols encombrés.

#### Le Risque de cybersécurité

Compte tenu du contexte de risque d'attentat terroriste et de recrudescence de la cybercriminalité, GRTgaz s'est organisé pour traiter le risque majeur de sûreté concernant l'intégrité des installations industrielles et tertiaires, des personnes et du système d'information.

La sécurité du SI est prise en compte à GRTgaz au plus haut niveau de l'entreprise avec la création d'un Comex Cybersécurité en 2017, qui se réunit sept fois par an pour piloter ce risque. La Direction du Système d'information (DSI) a déployé une politique à la fois en interne et avec ses prestataires externes.

Depuis fin 2014, GRTgaz dispose d'un « *Security Operation Center* » (Centre Opérationnel de Sécurité) externalisé chez un spécialiste, qui surveille 24h/24 7j/7 les événements de sécurité SI en lien avec les équipes d'astreintes et de permanence de la DSI. Le périmètre surveillé augmente régulièrement et atteint maintenant plus de 300 équipements de sécurité ou serveurs, en traitant en moyenne plus de trois milliards d'informations par mois pour environ 50 notifications et enfin moins de cinq événements nécessitant un traitement.

**En 2018, aucun incident majeur sur application sensible (impactant les services essentiels de GRTgaz) n'est à noter. Trois événements majeurs sur deux applications non sensibles ont nécessité un traitement immédiat afin de limiter l'indisponibilité.** La Commission de régulation de l'énergie (CRE) suit par ailleurs un ensemble d'indicateurs sur la disponibilité des informations mises à disposition des différentes familles de clients de GRTgaz. Concernant l'organisation, GRTgaz a mis en place en 2018 une équipe de réponse sur incident basée dans les locaux de la DSI au sein du nouveau Département Cybersécurité de la DSI.

GRTgaz dispense également auprès des nouveaux arrivants salariés une séance de sensibilisation à la sécurité du SI par e-learning. Des ateliers sur l'utilisation des outils de cybersécurité ont également eu lieu en 2018 et 228 personnes en ont bénéficié.

Les prestataires externes identifiés à risque disposent contractuellement d'un Plan d'assurance sécurité. Son respect est évalué au travers de comités sécurité, mensuel à trimestriel selon la sensibilité, et d'audits de contrôles.

### Promotion des comportements responsables

De manière plus générale, GRTgaz met en œuvre des actions afin de promouvoir les comportements responsables dans l'ensemble de ses activités. Au-delà de celles déjà citées en matière de politique sociale ou de santé sécurité, nous pouvons citer également les dispositifs mis en place en matière d'éthique et de lutte anti-corruption (chap. 2.3, p.16) ou encore celle liée à la limitation des impacts environnementaux (chap. 3.1, p.20).

La promotion de ces comportements responsables concerne également les activités tertiaires et supports. Dans le cadre de sa politique RSE, GRTgaz s'engage ainsi en faveur des achats responsables (chap. 4.2, p.34), ou encore développe et pilote un programme *Green IT*, qui définit un ensemble d'actions visant à diffuser et adopter dans la durée une posture orientée développement durable pour l'ensemble de ses salariés et de son écosystème (exemple : sensibiliser les collaborateurs aux problématiques de consommations de ressources IT, imprimer moins et mieux avec l'objectif « Zéro Papier », digitaliser les processus métiers de GRTgaz ou encore évaluer et maîtriser les impacts environnementaux des projets SI menés par GRTgaz).

## 2.2 Un opérateur efficient pour assurer la pérennité du réseau

Dans un contexte de réduction de la demande finale grâce aux économies d'énergie, l'enjeu de maîtrise des coûts est essentiel à la pérennité de GRTgaz. Le Code de l'énergie demande aux opérateurs de transport de gaz d'être des opérateurs efficaces : « L'article L.452-1 prévoit que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) élabore les tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel dans le respect des exigences de transparence et de non-discrimination **afin de couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de réseaux dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace.** »

La CRE est chargée de garantir le bon fonctionnement des marchés français de l'énergie, au bénéfice du consommateur, et s'assure donc de l'efficience économique du service rendu. Elle détermine le tarif d'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT) en concertation avec GRTgaz et avec le marché, vérifie l'efficience des coûts supportés par les utilisateurs, approuve les programmes d'investissement (Plan décennal de développement du réseau, PDD) et en contrôle l'exécution. Le tarif « ATRT6 » (le sixième tarif depuis la création de GRTgaz) est en vigueur depuis 2017 pour trois ans.

Le tarif d'accès au réseau de transport couvre les dépenses d'exploitation et rémunère les investissements. GRTgaz est incitée financièrement à investir dans des projets qui améliorent l'intégration du marché gazier, à maîtriser ses coûts et améliorer sa qualité de service. Les décisions d'investissement s'appuient aussi sur un dispositif de concertation éprouvé. La délibération du 15 décembre 2016 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux de transport de GRTgaz (ATRT6) introduit un mécanisme de régulation incitative applicable à l'ensemble des projets des gestionnaires de réseaux de transport (GRT) dont le budget est supérieur à 20 millions d'euros. Ce mécanisme a pour objectif d'inciter les gestionnaires de réseaux de transport à la maîtrise de leurs dépenses d'investissements.

Il s'agit ainsi pour GRTgaz d'optimiser les ressources financières et les coûts économiques nécessaires à la mise à disposition d'un service énergétique efficace pour ses clients dans le cadre de cette régulation.

- Les tarifs sur le site du CRE : [www.cre.fr/Gaz-naturel/Reseaux-de-gaz-naturel/Tarifs-d-acces](http://www.cre.fr/Gaz-naturel/Reseaux-de-gaz-naturel/Tarifs-d-acces) ;
- Consultation, délibération sur les principaux termes tarifaires (ATRT6) :
  - [www.cre.fr/Documents/Consultations-publiques/Consultation-publique-ATRT6-et-ATTM5](http://www.cre.fr/Documents/Consultations-publiques/Consultation-publique-ATRT6-et-ATTM5)
  - [www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/atrt62](http://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/atrt62) ;
- Plans décennaux d'investissement : [www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbat/Plans-decennaux-GRTgaz-TIGF](http://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbat/Plans-decennaux-GRTgaz-TIGF).

Au-delà, plusieurs dispositifs sont mis en place par GRTgaz pour optimiser ses coûts de fonctionnements et ses investissements. Nous pouvons citer, entre autres :

### Optimisation des consommations d'énergie motrice du réseau : Minopex

La Direction Système Gaz qui a en charge le pilotage du réseau pour assurer la mise en œuvre de l'offre de GRTgaz s'efforce de minimiser les coûts et les consommations des systèmes de compression contribuant à la majorité des consommations d'énergie de l'entreprise, notamment par l'utilisation du logiciel de modélisation et d'optimisation des flux Minopex. Depuis 2013, le lo-

giciel Minopex optimise les consommations d'énergie motrice du réseau en proposant les trajets les plus économiques selon la demande et la disponibilité du réseau. Minopex continue sans cesse à évoluer afin de toujours mieux prendre en compte les performances du réseau de GRTgaz et par la même en optimisant ses coûts de fonctionnements.

#### Optimisation des investissements de développement de l'offre de GRTgaz : consultation du marché, analyse coûts-bénéfices, optimisation d'usage du réseau

GRTgaz optimise également ses investissements de développement avec le dispositif de concertation « incrémental », qui a succédé aux mécanismes « d'Open Season ». Ce mécanisme de consultation du marché permet à GRTgaz de valider les besoins explicites des acteurs de marché avant d'envisager de renforcer certains points de son réseau. Cette consultation est complétée le cas échéant par une analyse coûts-bénéfices (CBA), qui fait elle aussi l'objet d'une consultation. Elle permet de valider l'intérêt des solutions choisies, afin d'adapter au mieux les choix d'investissements aux besoins explicites ou diffus des acteurs de marché.

C'est ainsi que la fusion entre zones Nord et Sud en France a fait l'objet d'une CBA et d'une consultation conduisant à retenir un investissement limité, accompagné de mécanismes de marché adaptés.

#### Maximisation du service rendu avec les Points d'interconnexion virtuels

Dans certaines configurations du réseau, GRTgaz collabore avec les opérateurs adjacents pour que son offre commerciale permette un usage optimal du réseau. Ainsi, à l'interface avec la Belgique, les deux points physiques en gaz H, unidirectionnel (Taisnières et Alveringem), ont été fondus en un seul Point d'interconnexion virtuel (PIV) bidirectionnel. Ceci permet aux opérateurs de simplifier le schéma contractuel pour les expéditeurs, qui n'ont plus qu'à nommer leurs flux en un seul point, en lien avec leurs contrats d'approvisionnement.

Les deux opérateurs prennent en charge la gestion optimisée du flux net entre les deux pays, limitant ainsi les cas d'interruption ou de limitation contractuelle des nominations des expéditeurs.

GRTgaz travaille ainsi sous le contrôle de la CRE afin de garantir à tous ses clients un accès équitable au réseau de transport au meilleur prix.

#### Un Programme d'Asset Management lancé en 2018

GRTgaz a défini en 2018 sa politique de gestion d'actifs et sa déclinaison en feuille de route pour la mise en place d'un fonctionnement en asset management. L'Asset Management constitue un levier de performance qui fournit un système et des outils pour permettre de coordonner toutes nos activités et nous orienter vers les meilleurs choix, notamment en termes d'arbitrage OpEx/CapEx ou de réinvestissements, en cohérence avec les attentes de l'ensemble des parties prenantes et les enjeux de la transition énergétique à long terme. « Le bon euro, au bon endroit, au bon moment, pour réussir la transition énergétique. » Une animation projet transverse et un lotissement ont été mis en place courant 2018, et les premiers livrables sont attendus courant 2019.

## 2.3 Un opérateur de transport indépendant et éthique

### Un opérateur de transport indépendant

En tant qu'opérateur de transport indépendant (ITO) certifié par la CRE, GRTgaz satisfait aux obligations d'indépendance et d'autonomie des gestionnaires de réseaux contrôlés par une entreprise verticalement intégrée (EVI). Le code de bonne conduite, mis à jour en 2017, est approuvé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et constitue l'une des pièces du dossier de certification de GRTgaz en tant que gestionnaire de réseau de transport indépendant.

Cette certification impose à GRTgaz de respecter une équité totale vis-à-vis de tous ses clients expéditeurs ou consommateurs raccordés au réseau de transport afin de ne pas fausser la concurrence entre fournisseurs de gaz. Un responsable de la conformité veille au respect de ces obligations. Il en rend compte régulièrement à la CRE et rédige un rapport annuel sur la mise en œuvre par GRTgaz de son code de bonne conduite et sur le respect des obligations en matière d'indépendance. La synthèse de ce rapport est accessible sur le site Internet « grtgaz.com ».

Chaque direction de GRTgaz est dotée d'un correspondant de code de bonne conduite dont la mission est d'assurer le portage du Code de bonne conduite dans sa Direction, de piloter le plan d'action annuel et d'en réaliser le bilan.

Le respect du code de bonne conduite est évalué dans le cadre de l'enquête de satisfaction annuelle des clients. Ainsi, en 2018 :

- 91 % des clients pensent que GRTgaz est un opérateur indépendant ;
- 97 % des clients pensent que GRTgaz est un opérateur aux pratiques non discriminatoires ;
- 91 % des clients pensent que GRTgaz est un opérateur transparent.

Au regard des recommandations du responsable Conformité pour 2018, un travail a été réalisé auprès des équipes pour respecter le délai de prévenance de 2 mois pour la présentation des contrats à l'approbation de la CRE.

En 2018, le Responsable de la conformité a ainsi émis huit alertes et dix avis. Il a détecté sept non-conformités mineures au Code de bonne conduite.

### Un opérateur de transport éthique

GRTgaz travaille depuis début 2017 sur sa mise en conformité avec les obligations issues de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin 2 ».

Le dispositif éthique de GRTgaz comprend :

- Une charte éthique, rattachée au règlement intérieur et son guide pratique ;
- Un dispositif d'alerte interne (comprenant une boîte mail, des correspondants éthiques et un déontologue) rappelé dans la procédure de recueil des signalements (signée le 28 janvier 2019) ;
- Une analyse du risque corruption : une cartographie a été réalisée en mai 2017 et a été mise à jour en décembre 2018 ;
- Un dispositif de contrôle interne (contrôles INCOME) ;
- Des procédures comptables ;
- Un dispositif de formation dédié aux managers et aux salariés les plus exposés au risque corruption. Les personnes exposées ont été identifiées via les correspondants éthiques : 180 managers vont être formés en présentiel avant mars 2019. En 2018, six sessions ont été réalisées soit 90 managers formés. Pour les personnes ne pouvant pas suivre les formations en présentiel, un parcours de formation en ligne a été déployé. Il est disponible pour l'ensemble des salariés. D'ici septembre 2019, 900 personnes identifiées comme les plus exposées doivent valider cette formation ;
- La mise en place de « Due Diligence » pour les fournisseurs les plus à risques : cette année, huit fournisseurs ont été évalués par un prestataire externe mandaté par GRTgaz ainsi que six autres parties prenantes. La procédure décrivant ce dispositif a été signée fin novembre 2018 et présentée au COMEX de janvier 2019.

## GRTgaz, un acteur engagé dans la transition énergétique

Pour cet engagement au cœur de la Stratégie de long terme de GRTgaz, l'entreprise se fixe pour objectif d'être à la fois exemplaire dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux de ses activités, et d'être un acteur central de « la troisième révolution gazière » et de la transition énergétique, par la décarbonisation du gaz naturel grâce au développement accéléré des gaz renouvelables.

### 3.1 La limitation des impacts environnementaux de GRTgaz

Les engagements de GRTgaz en matière de maîtrise de l'environnement sont définis par la charte RSE et renforcés par des indicateurs de performance inscrits dans le plan d'action RSE tout comme dans le projet d'entreprise GRTgaz 2020. Ils sont mis en œuvre au travers du système de management global de GRTgaz, s'appuyant sur les **trois normes ISO 9001, 14001 et 50001** (processus d'amélioration continue). Le suivi et la mise en œuvre des objectifs environnementaux sont capitalisés dans un Plan de management environnemental (PME), dont les finalités sont de garantir les impacts et les risques environnementaux de l'entreprise.

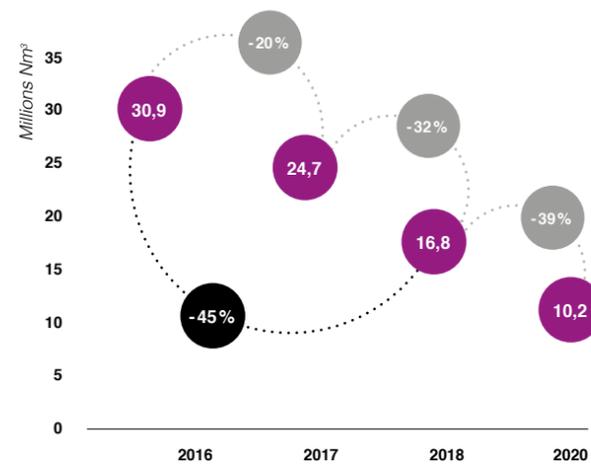
#### 3.1.1 La réduction de l'empreinte carbone de GRTgaz

L'empreinte carbone de GRTgaz liée à ses émissions directes (scope 1<sup>7</sup>) et indirectes (scope 2<sup>8</sup>) est majoritairement liée à l'émission de méthane (environ 60% du total) et sous forme de CO<sub>2</sub> pour fournir l'énergie motrice via la compression (environ 40% du total). Les émissions du scope 1 et 2 représentent 747kt eq.CO<sub>2</sub> en 2017.

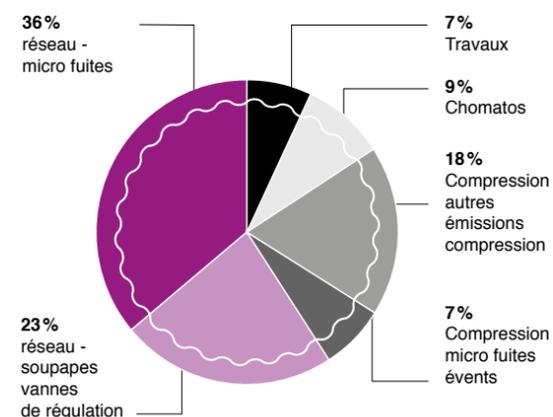
#### Réduire les émissions de méthane (60% des GES) : une ambition de division par 3 entre 2016 et 2020.

GRTgaz a défini un objectif stratégique ambitieux de diviser par trois ses émissions de méthane entre 2016 et 2020. Les résultats 2018, avec 16,8Mm<sup>3</sup>, s'inscrivent dans la trajectoire de la cible 2020 avec une baisse de 45% des rejets de méthane fin octobre par rapport au niveau 2016 (pour un objectif 2018 fixé à 40%). Les actions 2018 ont porté essentiellement sur la réduction des fuites diffuses sur le réseau et les stations de compression.

### Évolution des émissions entre 2016 et 2020



### Répartition 2018 (16,8 millions Nm<sup>3</sup>)



GRTgaz organise régulièrement des campagnes de détection pour éliminer ces micros fuites résiduelles. Des diagnostics par caméras infrarouges permettent de mesurer l'efficacité des gammes de maintenance sur les 10 000 postes de réseau et de livraison incluant la détection systématique de fuites au moins une fois par an.

GRTgaz s'engage également à éviter les émissions de gaz à l'atmosphère lors d'opérations ponctuelles de maintenance. Pour réduire les émissions, GRTgaz minimise les mises à l'évent et utilise par exemple la technologie du « Gas booster », qui permet de vider le gaz emprisonné dans des tronçons de canalisations, ce qui est nécessaire pour réaliser des travaux en toute sécurité, en le réinjectant sur le réseau, dans une canalisation voisine. Le rejet à l'atmosphère est donc évité. En complément ou pour des opérations nécessitant de purger des volumes plus faibles, la technique du brûlage est privilégiée. Elle permet de réduire par 10 l'impact sur l'effet de serre. Globalement, c'est 90% du gaz qui est récupéré lors des travaux et opérations de maintenance. Les rejets de gaz sur travaux programmés ont été de 17GWh en 2018.

#### Réduire les rejets de combustion de la compression (40% des GES)

Environ 40% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'énergie motrice utilisée via la compression. GRTgaz s'attache à réduire l'ensemble de ses consom-

mations à commencer par l'énergie motrice qui sert à transporter le gaz en tout point du réseau. Chaque jour, des simulations sont réalisées avec le logiciel MINOPEX qui permet de configurer l'outil industriel afin de minimiser les consommations d'énergie.

#### Réduire l'empreinte de sa flotte de véhicules et valoriser les usages performants de l'énergie

Le déploiement du gaz naturel carburant (GNC) au sein de la flotte de GRTgaz est à la fois un objectif à vocation environnementale et d'exemplarité vis-à-vis du développement de cet usage du gaz. Il se traduit par l'objectif de 20% de véhicules gaz dans le parc véhicules en 2020 (quand cela est faisable vis-à-vis de l'offre véhicule et de l'offre d'avitaillement local). GRTgaz compte fin 2018 169 véhicules au GNV (Mercedes Sprinter, Fiat Doblò, Volkswagen Caddy ou encore Fiat 500L) et accroît sa flotte GNV au fur et à mesure du développement des stations sur le territoire et du renouvellement de sa flotte. L'objectif du projet d'entreprise est d'avoir un taux de 100% GNV sur les renouvellements de la flotte éligible en 2020. GRTgaz exploite également 14 stations d'avitaillement en propre pour ses besoins.

Le rôle de GRTgaz est également d'orienter les industriels vers les énergies les moins polluantes. Ainsi, GRTgaz accompagne ses clients industriels dans leurs conversions du fioul vers le gaz.

Depuis 2013, les évolutions constatées sont les suivantes : Énergie de compression (GWh énergie primaire)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Gaz carburant transport	1 676	1 685	1 530	1 391	1 396	<b>1 127</b>
Électricité motrice (coeff. 2,58)	1 102	1 084	1 046	1 065	1 251	<b>1 193</b>
Total Compression	2 778	2 769	2 576	2 456	2 647	<b>2 320</b>
Énergie transportée (TWh)	637	583	590	617,1	627,3	<b>644,4</b>

<sup>(7)</sup> Les émissions directes correspondent aux émissions générées par l'activité de GRTgaz

<sup>(8)</sup> Les émissions indirectes correspondent à la consommation d'énergie (électricité, chaleur) que l'entreprise utilise mais ne produit pas

### 3.1.2 Économie circulaire et protection de la biodiversité

#### Économie circulaire et gestion des déchets

Dans la gestion de ses activités, GRTgaz prête une grande attention à la gestion durable des ressources utilisées et s'inscrit chaque fois que possible dans des logiques de recyclage et d'économie circulaire. Par ailleurs, comme nous le verrons ensuite, les gaz renouvelables répondent en eux-mêmes parfaitement aux logiques d'économie circulaire.

#### ACV et Diagnostic du réseau

L'analyse de cycle de vie des activités de GRTgaz a démontré que le réseau de transport de gaz génère un impact sur l'environnement principalement par le matériau constitutif de ses 32 414 km de canalisation et installations de surface associées : l'acier. Une durée de vie plus importante de ce réseau peut diminuer cet impact. Il est donc important de mettre l'accent sur la durabilité des canalisations de transport de gaz. C'est l'objet d'un important programme d'inspection et de réhabilitation mis en œuvre par GRTgaz qui répond à une obligation réglementaire de diagnostic de l'intégralité de son réseau sur une période de dix ans. Une tierce expertise a été menée sur notre politique d'inspection à la demande de l'administration, dont les résultats ont permis de confirmer la durabilité de nos ouvrages.

#### Matériel neuf pour la construction d'ouvrage

En ce qui concerne les constructions d'ouvrages neufs, les projets sont optimisés dès la conception pour éviter les redondances ou longueurs inutiles qui pourraient générer des surconsommations de matériels. Toutefois, la planification et la nécessité du respect des délais imposent une marge de sécurité sur les approvisionnements qui peut provoquer un volume non nul de pièces et tubes excédentaires en fin de projet. Ces marges sont encadrées par des procédures dédiées. Le matériel concerné peut être standard (il fait partie du matériel stocké tant pour les projets que la maintenance et disponible à la demande sur la plateforme logistique de Châteauroux) ou, à l'inverse, spécifique. Le reliquat de matériel standard peut être repris en stock après le projet. Ainsi, un montant de 628 k€ (4,1 M€ sur quatre ans) de matériel standard a pu être réintégré en stock

en 2018. Le matériel non repris en stock est considéré comme un rebut. Il est pour la majeure partie vendu comme « ferraille » et donc, *in fine*, recyclé ou réutilisé (> 450 k€ en 2017).

Concernant le matériel spécifique, GRTgaz travaille à la minimisation de ces rebuts et à leur réutilisation dans les projets suivants et, au sein de la Direction Ingénierie (DI), un poste de travail est dédié à cette gestion du matériel excédentaire spécifique.

#### Valorisation des déchets

GRTgaz applique les réglementations relatives au tri par type de déchets, en mettant en œuvre sur ses sites trois types de tris, et en tenant à jour des registres des déchets :

- **Tri tertiaire** sur l'ensemble des sites tertiaires (papier, plastiques, canettes, etc.) ;
- **Tri industriel**, notamment sur les 26 stations de compression (déchets inertes et déchets dangereux sur sites ICPE) ;
- **Tri chantier**, géré avec les contractants (bois, ferrailles, gravats, terres).

En volume, l'essentiel des déchets est généré par les chantiers. La diminution du nombre de grands chantiers conduit mécaniquement à une baisse significative des volumes de déchets générés par GRTgaz. Un outil de gestion de déchets (PEGAZ déchets) a été mis à disposition des entités de GRTgaz afin d'assurer une meilleure maîtrise des opérations de gestion de déchets. Pour accompagner la démarche, un marché cadre spécifique gestion des déchets industriels et tertiaires a été mis en place avec une clause de contrôle annuel par le contractant de l'état des contenants et des dispositions fondamentales de la bonne gestion des déchets.

Les déchets non dangereux (DND) représentent environ 72 % des déchets valorisés. Ils sont principalement issus des travaux de construction de l'artère du Val de Saône (65 %) menés par la DI. Ils sont essentiellement constitués de terre et de matériaux extraits des fouilles des chantiers. Pour cette raison, l'évolution des chiffres est essentiellement du fait de l'évolution des chantiers d'une année sur l'autre.

#### Valorisation des déchets de GRTgaz en 2018

DND Total [tonne]	DD Total [tonne]	DND Valorisés [tonne]	DD Valorisés [tonne]
26 103	1 048	19 625	402

Les déchets dangereux (DD) sont principalement constitués de terre et cailloux souillés (terrassement chantiers nationaux de la DI) pour 45 % et de déchets liquides (eaux souillées ou effluents liquides) du réseau transport et des stations de compression pour 24 %. Ils sont essentiellement détruits (62 %).

De nombreuses actions sont menées pour réduire et valoriser les déchets : tri en amont (tri sélectif), privilégier les filières de recyclages, actions de maîtrise de la gestion des déchets, actions de communication interne comme la Semaine réduction des déchets ou la campagne démarche Green IT (réduction des impressions-paramétrage des copieurs, dématérialisation des factures, etc.), collectes de textile et de D3E<sup>9</sup> personnels (ordinateurs, téléphones fixes et mobiles, chargeurs, piles, etc.), mémo bonnes pratiques ou encore de digitalisation de processus.

#### Gaz renouvelables et économie circulaire

En s'attachant au développement des gaz renouvelables, GRTgaz favorise le développement de l'économie circulaire dans les territoires. Il s'agit dans le cas du biométhane de récupérer des déchets fermentescibles, le plus souvent agricoles mais également issus des ordures ménagères, et de mettre en place un processus bactériologique de fermentation anaérobie dont le résultat est un mélange de gaz riche en biométhane. La pyrolyse d'intrants non fermentescibles comme la paille ou les déchets de bois mais aussi des déchets « ultimes » de plastique ou autre « CSR » pour produire du gaz renouvelable est aujourd'hui à portée de main. Enfin les

procédés dits de « gazéification hydrothermale » permettent également de retraiter et valoriser des déchets sous forme de biomasses liquides. Autant de procédés complémentaires pour produire des gaz renouvelables et de « cas d'école » de l'économie circulaire. À horizon 2050, un gaz 100 % renouvelable (Étude Ademe 100 % gaz renouvelables) fera des gaz renouvelables un vecteur essentiel de l'économie circulaire dans les territoires.

#### Protection de la biodiversité

GRTgaz s'attache à concilier le développement et l'entretien de son réseau avec la préservation et le maintien des écosystèmes. Les impacts de GRTgaz sur la biodiversité sont principalement liés aux chantiers de pose des gazoducs et à la construction de nouvelles installations industrielles (stations de compression, postes de détente, sites d'interconnexion). Pour minimiser ces effets, plusieurs dispositions sont prises systématiquement, parmi lesquelles :

- La réalisation d'une étude d'impact permettant d'éviter les zones naturelles les plus sensibles, et de réduire les impacts possibles en phase chantier ;
- La réalisation d'un tri des terres lors du creusement de la tranchée afin de séparer les terres végétales des terres de fond de tranchée. Cette pratique favorise la remise en exploitation rapide des terres cultivables après travaux, et permet de conserver les graines qui se trouvent enfouies dans la terre arable ;
- La présence d'un écologue sur les chantiers importants. Les impacts inévitables font alors l'objet de mesures de compensation, dont le suivi de réalisation est structuré en un programme propre à la thématique. Les 26 stations de compression de GRTgaz font l'objet d'un plan d'action biodiversité.

Mais au-delà des chantiers, GRTgaz, dont 8 000 km de canalisations sont situées dans des espaces naturels protégés, ambitionne de faire du réseau de transport de gaz naturel un maillage de continuités écologiques et s'est fixé pour cela quatre grands objectifs :

- Préserver et recréer les continuités écologiques ;
- Appliquer la gestion différenciée sur ses bandes de servitude ;

<sup>(9)</sup> Déchets d'équipements électriques et électroniques

- Réintroduire la biodiversité dans ses sites industriels ;
- Piloter la biodiversité en interne dans une logique d'amélioration continue.

GRTgaz a poursuivi en 2018 la concrétisation de ses objectifs et a notamment réalisé les actions suivantes.

- **Approfondissement des travaux sur l'entretien des servitudes afin de rendre celles-ci au service de la biodiversité** : ce sont ainsi six tronçons, correspondant à des intersections entre Trame verte et bleue et bande de servitude, qui sont analysés avec des partenaires (notamment des Parcs naturels régionaux) et font ou feront prochainement l'objet d'entretiens adaptés. Quatre autres sont prévus d'ici 2020, afin d'enrichir notre retour d'expérience et de préparer l'introduction d'options d'entretiens différenciés (par exemple fauche tardive, fauche avec enlèvement) directement dans les marchés cadres de gestion des dépendances vertes.
- **Conversion « 0 phytosanitaire »** : sur les 450 postes prévus en 2020, près de 300 sont déjà convertis. Nous poursuivons nos efforts pour identifier les pratiques les plus vertueuses, avec un challenge *Open Innovation* animé en 2018 sur le sujet. Des expérimentations seront lancées en 2019 avec des techniques les plus prometteuses.
- **Poursuite des plans d'actions ciblés au sein des 26 sites de GRTgaz prioritaires pour la biodiversité** (à proximité d'une zone naturelle protégée).
- **Animation des partenariats avec les Parcs naturels régionaux (PNR)**. On note en particulier la signature en 2018 d'un partenariat avec le PNR Préalpes d'Azur (déclinaison opérationnelle du partenariat avec l'InterParcs PACA pour travailler sur l'entretien des servitudes). À ce jour, GRTgaz a ainsi signé une convention de partenariat avec 11 PNR : Vosges du Nord, Lorraine, Ballons des Vosges, Avesnois, Vexin français, Luberon, Brière, Brenne, Périgord-Limousin, Armorique et Préalpes d'Azur, ainsi que l'InterParcs PACA (sept parcs concernés).

Pour mettre en œuvre son plan d'action biodiversité, GRTgaz s'appuie en partie sur des partenariats et sur des travaux initiés par le Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB), auquel appartiennent GRTgaz, RTE, SNCF réseau, VNF, TIGF et d'autres opérateurs. C'est au travers de ce groupement que GRTgaz poursuit son soutien à la connaissance en matière d'écologie :

- Au travers du projet de recherches ITTECOP (Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages) sur le thème des infrastructures linéaires et de la biodiversité. Piloté par le ministère en charge de l'Écologie, et avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, le CILB s'est ainsi engagé à soutenir 15 projets de recherche sur les années 2018 à 2020. GRTgaz verse de son côté 30 k€/an de 2017 à 2020 ;
- En s'engageant à soutenir le Centre de ressource génie écologique de l'Agence française pour la biodiversité, pour une durée de trois ans à compter de 2018.

GRTgaz a clôturé en 2017 son engagement en faveur de la Stratégie nationale pour la biodiversité par la transmission à l'Agence française pour la biodiversité du bilan de son plan d'action triennal (2013-2017). Cet engagement a par ailleurs été réaffirmé en 2018 avec la signature le 10 juillet de l'engagement Act4nature. Act4nature contient dix engagements communs à tous les signataires (65 entreprises), qui visent à intégrer, de manière volontaire, la question de la biodiversité dans toutes les activités, de la gouvernance et de la stratégie aux opérations les plus concrètes, à la légitimer auprès des collaborateurs et parties prenantes au sein même de l'entreprise de façon à susciter et encourager des actions spontanées. Chaque entreprise a également pris des engagements individuels propres à ses activités et défini des objectifs personnels. Enfin, GRTgaz s'appuie sur l'expertise de partenaires comme le Muséum national d'histoire naturelle (MNHM).

### 3.2 L'innovation au centre des initiatives de GRTgaz pour la transition énergétique

À l'écoute active de l'écosystème français et européen, GRTgaz enrichit ses activités et se positionne en animateur des filières émergentes des gaz renouvelables. Son engagement pour la transition énergétique et sa présence territoriale lui permettent d'accompagner les choix des collectivités territoriales comme des institutions européennes.

L'entreprise entreprend des actions avec les acteurs territoriaux pour favoriser les projets de raccordement de sites de biométhane ou de stations de GNV (Gaz naturel pour véhicules) et bioGNC et, dans le même temps, conduit des travaux pour favoriser le développement de différentes filières de gaz renouvelable tout en contribuant au développement de réseaux intelligents (« *Smart Grids* »).

#### 3.2.1 Les nouveaux gaz renouvelables et usages

##### GRTgaz, un acteur engagé de la filière mobilité gaz

Dans la mobilité durable, GRTgaz est un animateur de la filière mobilité gaz. L'entreprise s'engage concrètement en faveur du Gaz naturel pour véhicules (GNV) à la fois au niveau européen, national et territorial en nouant des partenariats avec la filière. Membre de NGVA Europe (Association européenne du GNV), de l'AFGNV (Association française du GNV), GRTgaz construit avec l'ensemble de la filière la vision 2020-2025 du développement du GNV et des infrastructures d'avitaillement nécessaires. GRTgaz, qui assure la présidence de la commission affaire publique de l'AFGNV, a contribué mi-mars 2016 à la rédaction d'un plan « Infrastructures GNV France 2020-2025 ». Pour conduire le développement de l'usage du gaz comme carburant au-delà des usages traditionnels, un réseau de stations d'avitaillement d'accès public est nécessaire. Grâce à la mise en place de partenariats industriels et à des compétences internes en matière d'ingénierie et d'expertise technique concernant la compression, GRTgaz accompagne les porteurs de projet et contribue à dynamiser la filière par la promotion d'un réseau essentiel de

stations d'avitaillement de gaz répondant aux besoins de tous types de véhicules. Avec la filière, GRTgaz s'est fixé comme objectif à horizon 2020 de mettre en place 250 points d'avitaillement, soit beaucoup plus que l'objectif de 80 stations fixé par le gouvernement français en transposition de la directive européenne AFI (Alternative Fuels Infrastructures). À fin 2018, avec 120 stations, le développement des stations est parfaitement en phase avec la trajectoire du plan établi en 2016. Le nombre de véhicules est lui aussi en hausse, tiré par les poids lourds (le parc a été multiplié par 4 en deux ans), segment sur lequel la mobilité gaz est reconnu par la filière comme la meilleure solution alternative au diesel.

Engagé au niveau territorial, GRTgaz participe à différentes études sur les infrastructures nécessaires localement pour développer l'usage du GNV.

Le GNV est une appellation qui regroupe les véhicules GNC (Gaz naturel comprimé, c'est-à-dire du gaz naturel sous forme gazeuse) et GNL (Gaz naturel liquéfié). Le développement de la mobilité gaz est une des solutions d'avenir proposées pour améliorer la qualité de l'air, lutter contre les changements climatiques et réduire notre dépendance aux produits pétroliers. Le GNV rejette moins de CO<sub>2</sub> que l'essence (-25 %) et le diesel (-10 %). Basé sur une technologie mature, le GNV est 100 % renouvelable lorsqu'il est issu du biométhane (bioGNV), gaz issu de la fermentation des déchets organiques. Avec 70 % de rejet d'oxyde d'azote en moins et une quasi-absence de particules fines, le GNV émet peu de polluants et cela s'est traduit par l'obtention de la vignette Crit'Air 1. Le véhicule gaz permet ainsi de concilier lutte contre le changement climatique et amélioration de la qualité de l'air.

**Résultats en 2018** : on compte ainsi 120 points d'avitaillements.

Au-delà de la mobilité terrestre, le GNV s'impose comme une alternative parfaitement crédible aux carburants maritimes historiques. En effet, le renforcement des normes internationales sur les rejets de soufre et la volonté du secteur de vivre sa transition énergétique se traduisent par l'investissement dans des bateaux propulsés au GNL. Ce développement devrait s'accélérer avec la mise en œuvre d'infrastructures dans nos ports.

### GRTgaz et les gaz renouvelables

#### GRTgaz, un acteur engagé dans le développement du biométhane

Membre de France gaz renouvelables, de l'Institut de l'économie circulaire, du Syndicat des énergies renouvelables ou encore de l'Association technique énergie environnement (ATEE), du Conseil d'administration du Club pyrogazéification et acteur engagé des filières « biométhane de méthanisation » et des autres filières de production de gaz verts comme la pyrogazéification, le *Power to Gas*, l'hydrogène ou la gazéification hydrothermale, GRTgaz fait la promotion active des gaz innovants, de leur production et de leur injection dans les réseaux de transport et de distribution de gaz.

En effet, issu de déchets agricoles ou de décharges, ce méthane, en partie fatal, est à la fois un très bon exemple d'économie circulaire et d'énergie renouvelable qui, avec un objectif affiché dans la loi pour la Transition énergétique et la croissance verte de 10 % de la part du gaz consommé en France en 2030, sera l'un des vecteurs clés de la décarbonation de l'économie française. Avec plus de 600 projets enregistrés dans le registre des capacités pour près de 12 TWh de capacité de production annuelle, la filière connaît un essor remarquable et souhaite, dans le cadre du processus d'actualisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie, un rehaussement à 30 % de l'ambition 2030, en cohérence avec une décarbonation complète du gaz en 2050 (Étude Ademe, Plan climat pour la neutralité carbone en 2050, Stratégie nationale bas carbone).

En 2018, la filière connaît un essor remarquable : en fin d'année, 70 sites injectent du biométhane dans les réseaux de transport et de distribution. GRTgaz s'est fixé des objectifs ambitieux dans son plan stratégique GRTgaz 2020 : réaliser 16 raccordements de biométhane sur le réseau de GRTgaz d'ici à 2020 et construire des installations de rebours (cinq attendues en 2020). Pour atteindre ses objectifs, GRTgaz développe sa capacité d'ingénierie pour, d'une part, raccorder sur son réseau les projets de production de biométhane trop importants ou trop éloignés pour se raccorder sur les réseaux

de distribution et, d'autre part, pour créer des installations permettant de « remonter » le gaz des réseaux de distribution vers le réseau de transport (les rebours), afin de décupler la capacité des réseaux de distribution à accueillir les productions de biométhane qui ont vocation à s'y déverser, pour bénéficier par ailleurs des capacités uniques de modulation et de stockage des infrastructures gazières. Sur cette question, deux projets pilotes sont en cours de déploiement dans le Morbihan et en Vendée<sup>10</sup>.

GRTgaz a réalisé son premier raccordement d'injection en 2015 à Chagny en Saône-et-Loire. Depuis, six autres sites d'injection ont vu le jour : d'abord aux Essarts-en-Bocage en Vendée et à Noyen-sur-Seine en Seine-et-Marne, puis cette année à Étreville dans l'Eure, à Châteaulin dans le Finistère et tout récemment à Fère-Champenoise dans la Marne et à Combrand dans les Deux-Sèvres. Au total, **ces sept sites produiront 200 GWh de gaz renouvelable**.

L'action de GRTgaz passe par la promotion du biométhane au sein de l'Europe et de la France. GRTgaz a ainsi participé en début d'année 2018 à un groupe de travail ministériel regroupant l'ensemble des acteurs de la filière sous l'égide du Secrétaire d'État du ministre de la Transition écologique dédié au développement du biométhane. La question au cœur de ces réflexions : quelles mesures mettre en place pour passer la méthanisation à l'économie de masse et injecter 10 % de gaz dans les réseaux français en 2030 ? La loi Egalim (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, article 94) est une des propositions issues de ce groupe de travail. Cette loi crée le droit à l'injection. La possibilité d'injection devient un droit dès lors que la production se situe à proximité des réseaux. Les opérateurs de réseaux devront effectuer les investissements nécessaires.

Au bout du compte, si tous ces défis sont relevés, GRTgaz pourrait être en mesure de raccorder plus de 100 sites au réseau de transport d'ici à 2030. Cela représente bien évidemment un enjeu d'industrialisation et de transformation des métiers très important, qui figure au cœur du projet d'avenir de GRTgaz.

Avec le biométhane, c'est tout l'écosystème gazier français qui évolue vers un modèle décentralisé, préparant ainsi le terrain pour l'arrivée d'autres gaz renouvelables comme l'hydrogène ou les gaz de synthèse produits par méthanisation, *Power to Gas* ou encore pyrogazéification.

#### La filière « Injection de méthane de synthèse » produit par pyrogazéification

La pyrogazéification permet de produire du gaz renouvelable ou de recyclage de manière non intermittente, à partir de matières résiduelles très variées disponibles localement, non méthanisables et parfois difficiles à traiter par les filières conventionnelles. En plus des voies possibles de valorisation « traditionnelles » (chaleur, électricité, biocarburants, biochar, etc.), le gaz de synthèse obtenu par pyrogazéification peut en effet être également converti en gaz injectable dans les réseaux. Aux côtés des autres procédés de production de gaz verts et d'énergies renouvelables, la filière contribue à l'atteinte des objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

La filière s'inscrit au cœur de la transition énergétique des territoires et de l'économie circulaire en adressant notamment la triple problématique portée à la responsabilité des territoires :

- Recycler ou valoriser une grande variété de gisements de déchets résiduels grâce à des technologies diversifiées et adaptables au contexte propre à chaque territoire. Certains gisements ne trouvent en effet que peu (ou pas) de voies de valorisation alternatives satisfaisantes. La filière est ainsi naturellement complémentaire à la méthanisation ;
- Produire de manière décentralisée un gaz renouvelable (ou de recyclage), interchangeable avec le gaz naturel, bénéficiant de toute la flexibilité des réseaux et permettant une diversité des usages, notamment une mobilité propre à l'échelle locale ;
- Contribuer efficacement à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre ainsi qu'aux problématiques locales de santé publique, grâce à de véritables atouts environnementaux.

Les potentiels estimés de gaz injectable issus des procédés de pyrogazéification peuvent atteindre de 65 à 140 TWh en 2050, selon l'étude de l'Ademe, soit environ un tiers de la production de biométhane injectable envisagée à cette échéance. La filière est actuellement en phase de démarrage avec l'émergence des premières unités à taille commerciale en Europe (Suède, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.). Compte tenu de la forte mobilisation du tissu industriel français et des acteurs locaux, les premiers projets pourraient apparaître d'ici 2022. La plupart des technologies utilisées à ce stade dans la chaîne de valeur reposent sur des procédés techniquement éprouvés à partir de biomasse. L'un des défis actuels est l'intégration et l'industrialisation de ces procédés. La filière présente un rendement énergétique global avantageux de 70 à 85 % en moyenne. L'enjeu immédiat est l'obtention d'un cadre réglementaire dérogatoire et d'un dispositif ponctuel de soutien à titre expérimental permettant l'accompagnement des premiers projets. Dans ce but, GRTgaz :

- Anime et promeut la filière nationale, via le groupe de travail « Injection de gaz de synthèse produit par la pyrogazéification », qui regroupe une trentaine d'acteurs de la filière et les pouvoirs publics ;
- Est à l'écoute des besoins des territoires et des porteurs de projets. De nombreux Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intègrent la pyrogazéification ;
- Agit concrètement pour soutenir la R&D et l'industrialisation de la filière, en accompagnant des projets portés par des acteurs des déchets et les équipementiers, tels Plainénergie (INSA/SECHE Environnement/ENOSIS/GRTgaz), ETIA, Leroux et Lotz, ou encore Terrawatt.

#### La filière hydrogène

Le potentiel de production d'hydrogène à partir du gisement excédentaire d'électricité renouvelable est estimé à 235 TWh/an en France en 2050<sup>11</sup>. L'hydrogène peut provenir des imports par navire, des productions concentrées, par électrolyse d'électricité issue du réseau, du réformage de méthane couplé à la capture et usage ou séquestration du carbone (CCU/CCS), ou

<sup>(10)</sup> Voir chapitre 3.2.3, Des réseaux énergétiques intelligents, p. 31

<sup>(11)</sup> Étude Ademe Mix 100 % gaz renouvelable, 2018

des productions décentralisées par électrolyse. Face à cette multiplicité de modes de production et d'usages, les transporteurs de gaz auront un rôle à jouer : ils permettront d'acheminer de façon ouverte les différentes productions d'hydrogène jusqu'aux bassins de consommation, notamment industriels, avec un impact environnemental faible et de façon optimisée, grâce au raccordement à un réseau qui permettra la continuité d'alimentation et évitera ainsi de construire des productions redondantes.

#### a. Le Power to Gas

Le *Power to Gas* représente une solution d'avenir permettant de transformer l'électricité excédentaire issue d'énergies renouvelables électriques intermittentes en hydrogène. Ainsi converties, ces énergies peuvent être stockées et transportées dans les réseaux de gaz naturel, solution idéale à l'intermittence des énergies renouvelables électriques, bénéficiant ainsi des capacités uniques de modulation et de stockage de masse des infrastructures gazières existantes. Cette technologie innovante est une réponse à l'un des objectifs phares de la transition énergétique : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale. Pour plus d'informations, le lecteur pourra se référer à la partie Réseaux énergétiques intelligents. GRTgaz s'est positionné très tôt sur le couplage entre le gaz et l'électricité via l'hydrogène en initiant, dès 2012, le démonstrateur *Power to Gas* Jupiter 1000, dont la première pierre a été posée en décembre 2017 à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), pour une mise en service prévue en 2019.

#### b. Déployer une vision globale de la filière hydrogène

GRTgaz dans le même temps, conduit des investigations sur de nouvelles briques technologiques telles que la séparation H<sub>2</sub>/CH<sub>4</sub>, la conception de mélangeurs de gaz, afin d'identifier les solutions qui faciliteront l'intégration d'hydrogène dans les réseaux existants. Dans le cadre de la mesure 12 du « Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique » du ministère de la Transition énergétique, GRTgaz travaille en concertation avec les opérateurs français d'infrastructures (GRDF, Terega, Storengy, le SPEGNN, Régaz-Bordeaux, RGDS, etc.) sur le sujet de l'intégration des productions et usages de l'hydrogène dans les infrastructures afin

d'en qualifier les conséquences techniques et économiques en termes d'adaptations du système gaz. À cette fin, GRTgaz collabore avec d'autres acteurs européens et internationaux, dans le cadre de groupes de travail transverses ou d'accords de partenariats, afin de mutualiser les efforts de R&D.

#### Gazéification hydrothermale, Micro-algues

Beaucoup de déchets liquides industriels sont mal ou pas du tout valorisés (telle que la « liqueur noire » de l'industrie papetière, les boues de stations d'épuration, etc.). L'évolution de la réglementation sur les déchets incite au développement de nouveaux procédés très efficaces comme la gazéification hydrothermale. Celle-ci consiste à mettre sous pression entre 250 à 300 bars et à chauffer entre 400 et 700 °C ces biomasses liquides, générant un gaz très riche en méthane, mais aussi en CO<sub>2</sub> et dans une moindre mesure en hydrogène, avec peu de polluants et un taux de conversion de carbone à 90 %. Le procédé permet également de récupérer des sels minéraux en grande pureté (>90 %), valorisables, et un résidu liquide (eau) facilement traitable. Le gaz généré est à haute pression et ne nécessite donc pas de compression pour l'injection dans les réseaux de gaz.

Cette filière est émergente. GRTgaz travaille avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et d'autres organismes de recherche européens sur des prototypes (TRL 4 à 6). Pour 2021 GRTgaz souhaite monter son démonstrateur de gazéification hydrothermale, selon la même logique que Jupiter 1000 développée pour le *Power to Gas*.

Les algues sont une autre piste de travail. Ces dernières ont un rendement photosynthétique exceptionnel et de nombreuses valorisations possibles. Parmi celles-ci, la co-digestion : le mélange d'algues avec d'autres déchets agricoles dans un méthaniseur permet d'augmenter jusqu'à 40 % le volume de biogaz généré. GRTgaz monte actuellement un pilote avec l'Université de technologies de Compiègne, l'institut Uni-La Salle et cinq autres partenaires.

### 3.2.2 Open innovation et R&D

#### Open Innovation

Depuis 2016, GRTgaz ouvre son processus d'innovation participative à l'externe, autour de sujets majeurs : ce sont les challenges *Open Innovation*. L'objectif est de trouver des réponses innovantes aux problématiques des différents métiers de GRTgaz en mobilisant le réseau des PME, des TPE, des start-ups, des laboratoires et des écoles.

En 2018, différentes problématiques ont été adressées. Nous pouvons citer à titre d'exemple la diminution des GES, la protection de la biodiversité, la préparation du réseau de transport aux gaz renouvelables, l'optimisation de nos actes de maintenance, la digitalisation de l'entreprise ou encore des enjeux liés à l'optimisation de la *Supply Chain*.

Concrètement, cela se traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs d'*Open Innovation* faisant appel à l'écosystème innovant de GRTgaz (pôles de compétitivité, incubateurs, clusters, CCI, etc.) et se concrétise par des partenariats (au nombre de 15 depuis 2016).

#### RICE

RICE (pour *Research and Innovation Center for Energy*) a intégré GRTgaz en 2018. C'est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation dans les domaines des gaz combustibles, des infrastructures gazières et de leur contribution à la transition énergétique. Ses clients sont non seulement GRTgaz mais aussi la plupart des grands acteurs de l'industrie gazière. Regroupant plus de 100 chercheurs sur sites, RICE dispose d'un portefeuille de 54 inventions et 330 brevets. Il coopère avec des organismes de recherche internationaux comme le Pipeline Research Council International (PRCI) et le Groupe européen de recherches gazières (GERG). Il participe à plusieurs programmes européens de R&D et conduit une politique d'innovation ouverte et collaborative avec des partenaires publics et privés. RICE réalise des prestations sur mesure et pilote des programmes qui contribuent à l'émergence de nouvelles filières dans les domaines des gaz renouvelables, du stockage de l'énergie, du big data et des réseaux intelligents. RICE est ainsi organisé en quatre pôles thématiques.

13 programmes transverses aux quatre pôles ont été définis pour 2019. À titre illustratif, les gaz renouvelables seront une thématique clé avec un focus sur les impacts de l'injection d'hydrogène, de biométhane, les installations de rebours ou encore les méthodes d'analyse des gaz renouvelables. RICE est ainsi un acteur contributeur de la plupart des projets de transition énergétique de GRTgaz dans le *Power to Gas*, la pyrogazéification, l'hydrogène, les algues, le biométhane et GNV ou les *Smart Grids*.

### 3.2.3 Des réseaux énergétiques intelligents

La transition énergétique amène à repenser le pilotage des réseaux, designer de nouvelles installations, développer les collaborations entre les producteurs, les consommateurs et les gestionnaires de réseau. Le *Smart Grid* (ou réseau intelligent) peut être considéré à ce titre comme le mariage du numérique et des infrastructures énergétiques, et plus globalement comme la rencontre entre les transitions numérique et énergétique. GRTgaz a lancé en 2016 son programme *Smart Grid*, dont la feuille de route a été revue en 2018, articulée autour de quatre axes :



Ces axes ont été présentés à la CRE et sont intégrés dans le projet d'entreprise de GRTgaz 2020.

### Maximiser l'insertion des énergies renouvelables en France au meilleur coût pour le marché : zoom sur le projet West Grid Synergy

GRTgaz a lancé en 2017 le premier projet d'envergure régionale mariant numérique et infrastructures gazières. Baptisé *West Grid Synergy*, ce démonstrateur situé dans l'Ouest de la France et sous l'égide du projet SMILE<sup>12</sup>, est copiloté par les gestionnaires de réseaux gaz et les collectivités locales. Le projet a pour finalité de maximiser la production de gaz renouvelable sur les territoires en facilitant son intégration dans les réseaux gaziers. Il se déploie sur trois territoires interconnectés par le même réseau de transport de gaz, répartis sur trois départements en Bretagne et Pays de Loire.

Le projet *West Grid Synergy* expérimente les solutions permettant à un territoire de devenir plus « Smart » :

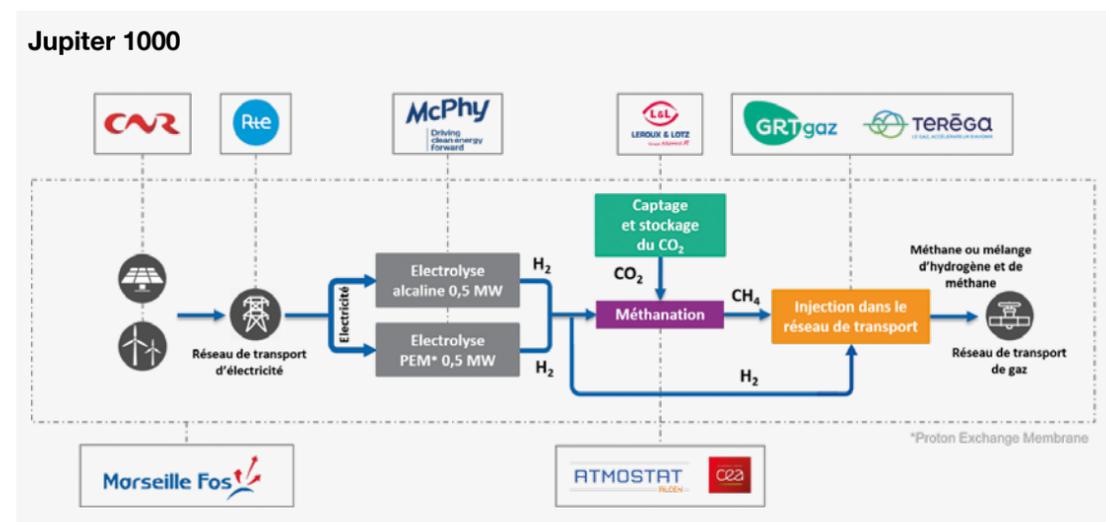
- Via l'insertion des énergies renouvelables (biométhane) sur son territoire;
- Une meilleure efficacité des réseaux gaz : le réseau de gaz local devient bidirectionnel pour accueillir davantage de productions renouvelables au moment où

ces productions excéderont la consommation locale. Pour faire face à ce déséquilibre, une des solutions est d'équiper les réseaux d'installations permettant de faire remonter le gaz dans le réseau de transport ;

→ Et l'intégration du numérique : les acteurs sont plus connectés. Le partage de données et les nouvelles technologies du numérique permettent aux acteurs de mieux piloter leur activité : maintenance connectée, pilotage à distance, *Open Data*, capteurs intelligents, etc.

### Coupler les différents réseaux entre eux pour construire un réel système énergétique : l'exemple de Jupiter 1000 - Power to Gas

Le projet Jupiter 1000 est un projet innovant de démonstrateur industriel de *Power to Gas*. L'installation a pour but de transformer l'électricité renouvelable en gaz pour pouvoir la stocker. L'électricité consommée est directement produite par les éoliennes présentes à proximité sur le Grand Port maritime de Marseille. L'électricité en surplus sera convertie en hydrogène par deux électrolyseurs mais aussi en méthane de synthèse par



le biais d'un réacteur de méthanisation et d'une structure de capture de CO<sub>2</sub> à partir de fumées industrielles voisines. GRTgaz et ses partenaires développent actuellement le projet à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) sur la plateforme Innovex dédiée à l'accueil de démonstrateurs en lien avec la Transition énergétique.

### Améliorer l'efficacité des réseaux gaz

Le réseau de GRTgaz est depuis longtemps doté de moyens d'observation. Ainsi, aujourd'hui, GRTgaz traite quotidiennement 30 millions de données pour piloter le système gaz.

Demain, le développement des énergies renouvelables décentralisées conduira à la multiplication des points d'injection de nouveaux gaz sur les réseaux et à un pilotage plus fin de la flexibilité du système gaz davantage couplé avec le système électrique. Le pilotage du réseau doit donc évoluer. Cela implique d'augmenter les moyens de collecte d'informations, de moderniser les moyens de communication, d'accroître les capacités d'analyse et de redistribuer voire automatiser davantage les capacités de décision. Les cibles pour GRTgaz sont de développer des outils de télédiagnostic et télémaintenance, voire de maintenance prédictive, un pilotage plus fin et des visualisations partagées de l'état du système.

### Offrir des informations permettant aux parties prenantes de GRTgaz d'agir plus efficacement

Depuis de nombreuses années, GRTgaz met à disposition des données pour les acteurs du marché du gaz et ses clients. Depuis janvier 2017, GRTgaz a renforcé ses publications pour faciliter l'élaboration des politiques publiques.

### Zoom sur les publications Open Data

Lancée en janvier 2017 par RTE et GRTgaz, l'initiative Open Data Réseaux énergies (ODRE, sur <https://open-data.reseaux-energies.fr>) a pour objectif de proposer en un lieu unique des jeux de données multi-énergies, multi-opérateurs et multi-échelles afin de faciliter l'élaboration et l'évaluation des politiques énergétiques territoriales et d'encourager le développement d'activités économiques. Les jeux de données gaz/électricité sont mis à disposition sur ODRÉ de manière homogène et

cohérente pour faciliter leur exploitation. En complément des publications *Open Data*, GRTgaz fournit également des informations à la demande des collectivités pour la préparation de leur Plan climat air énergie territorial, dans le respect des contraintes réglementaires.

La pédagogie associée à la mise à disposition de données est un axe de travail essentiel pour GRTgaz : donner des points de repère sur ces données, leur donner du sens, accompagner leur utilisation sont autant d'actions fondamentales pour leur réutilisation, comme en témoignent d'ailleurs nombre d'acteurs publics.

Toujours dans une volonté de partager les données avec l'ensemble des acteurs, GRTgaz s'est associé, en juillet 2017, à l'Association française du GNV pour lancer le portail Open Data Mobilité Gaz ([https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/home\\_v2](https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/home_v2)), destiné à référencer les stations actuelles et futures fournissant du gaz carburant en France.

### Zoom sur les publications destinées aux acteurs du marché du gaz et aux utilisateurs du réseau gaz

L'information des utilisateurs du réseau gaz est une activité opérationnelle de GRTgaz depuis de nombreuses années, qui se traduit par la mise à disposition d'informations individuelles via le portail client Trans@ctions, et la mise en place en 2009 du site internet Smart GRTgaz (<http://smart.grtgaz.com/fr>) qui assure la transparence du système gaz.

### À destination des expéditeurs

Depuis octobre 2015, avec la mise en place de l'équilibrage orienté marché, les expéditeurs sont individuellement responsables de l'équilibre de leur portefeuille, et doivent contribuer à l'équilibrage du réseau afin que celui-ci demeure dans ses limites opérationnelles. Dans le cas contraire, le gestionnaire de réseau intervient, en répercutant aux utilisateurs du réseau des prix de règlements des déséquilibres potentiellement pénalisants. La qualité et l'actualisation des informations fournies par GRTgaz aux expéditeurs sont donc un élément clé. Depuis février 2018, les données de consommation issues des compteurs sont disponibles avec un délai de l'ordre de 45 minutes, améliorant ainsi de plus de 1 heure le délai de publication. Dans les années à venir, GRTgaz souhaite porter ce délai au plus proche du

temps réel, de l'ordre de la dizaine de minutes, pour gagner en réactivité de pilotage et d'information des expéditeurs et ainsi faire gagner du temps décisionnel. GRTgaz travaille également à la fourniture d'informations plus personnalisées et anticipatives.

#### À destination des industriels raccordés à son réseau

Depuis 2011, GRTgaz propose à certains clients le service d'information QUALiPgaz. Ce service propose aux industriels, sensibles aux variations d'un ou plusieurs paramètres du gaz naturel, la transmission des mesures effectuées par le chromatographe le plus proche du site industriel. Le consommateur industriel peut ainsi anticiper les variations et optimiser ses réglages. GRTgaz souhaite ouvrir ce service à un maximum de clients et le faire évoluer en proposant des informations personnalisées et prédictives, ce qui suppose de développer les capacités de simulation.

Depuis 2009, GRTgaz a par ailleurs mis en place un suivi de la qualité de ses services. Le taux de disponibilité des portails utilisateurs est ainsi suivi mensuellement.

#### À destination des producteurs de biométhane

Les échanges d'informations à différents horizons temporels sont essentiels pour maximiser les capacités d'accueil du biométhane dans les réseaux et pour faciliter au quotidien l'injection de biométhane. Il est primordial de publier des données facilement accessibles à différentes phases : en phase amont d'un projet pour envisager son implantation (carte RésoVert), au quotidien pour le pilotage des injections, ou encore de manière prospective pour les décideurs publics afin d'optimiser les schémas directeurs énergétiques. Cela requiert différents modes de mise à disposition des données : carte synthétisant l'évolution de la filière, interface dynamique sur les capacités disponibles, échange en temps réel de données entre acteurs d'un territoire.

1.5 - Suivi de la mise à disposition des cinq informations les plus utiles à l'équilibrage sur les sites des GRT

	Janv-18	Fév-18	Mars-18	Avril-18	Mai-18	Juin-18	Juil-18	Août-18	Sept-18	Oct-18	Nov-18	Déc-18
Stock en conduite projeté	99,93 %	100,00 %	99,93 %	99,86 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,92 %	99,80 %	99,89 %	97,97 %
Déséquilibre prévisionnel	99,89 %	100,00 %	99,36 %	99,86 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,92 %	99,90 %	99,89 %	100,00 %
Prix de règlement des déséquilibres	98,66 %	97,06 %	99,93 %	87,50 %	98,54 %	100,00 %	100,00 %	99,56 %	98,64 %	99,03 %	99,89 %	99,60 %
Prévision de consommation par zone	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

2.1 - Taux de disponibilité des portails utilisateurs et des plateformes publiques de données des GRT

	Janv-18	Fév-18	Mars-18	Avril-18	Mai-18	Juin-18	Juil-18	Août-18	Sept-18	Oct-18	Nov-18	Déc-18
Portail Trans@ctions : Disponibilité 7h-23h/7j	100,00 %	100,00 %	99,56 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,97 %	100,00 %	99,93 %	100,00 %	99,72 %	100,00 %
SMART GRTgaz	100,00 %	100,00 %	99,93 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,93 %	99,80 %	99,83 %	99,97 %

## Un développement dans le respect des territoires et des parties prenantes

Avec plus de 32414km de canalisations, GRTgaz couvre une très grande partie du territoire français. Ses activités et ses chantiers contribuent à renforcer la sécurité énergétique des territoires et sont sources d'importantes retombées économiques. Les relations nouées avec les territoires permettent également de valoriser des projets axés sur le développement des énergies renouvelables. Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, GRTgaz souhaite poursuivre son développement en lien avec les projets et les besoins énergétiques des collectivités, dans une démarche de concertation et de dialogue avec ses parties prenantes.

### 4.1 Intégration et acceptabilité des ouvrages à l'échelle des territoires en concertation avec les acteurs locaux

GRTgaz doit ajuster ses capacités de transport pour répondre aux besoins du marché et renforcer la sécurité d'approvisionnement, et est pour cela amené à construire de nouveaux gazoducs ou adapter son réseau existant. Les grands projets, avec la pose des gazoducs neufs, et les projets de déviations de canalisations, induits par l'aménagement du territoire, ont des impacts sur les territoires. L'intégration du réseau dans son environnement, conduit GRTgaz à engager des démarches de concertation avec les parties concernées.

Un processus formalisé de gestion des impacts et des relations avec les parties prenantes est mis en œuvre à chaque projet de construction pour une meilleure intégration et acceptabilité du projet. Selon les projets, les processus d'enquête administrative et d'enquête publique sont mis en œuvre, et la procédure de débat public est engagée pour les grands projets. GRTgaz s'attache à obtenir l'avis de chaque partie prenante avant de réaliser les ouvrages.

De fait, certains grands projets de 2018 rencontrent des contestations de différentes associations environnementalistes et soulignent l'importance d'entretenir le dialogue avec elles. Ainsi, GRTgaz a perdu l'autorisation d'exploiter pour le projet Eridan suite à une décision du Tribunal administratif de Grenoble du 16 octobre 2018 qui a prononcé l'annulation des arrêtés ministériels du 5 janvier 2015 (autorisation de construire et exploiter) et préfectoral du 24 septembre 2015 (Servitudes d'utilité

publique). Cette décision a fait suite aux requêtes des opposants à ce projet qui ont mis en avant le besoin d'études renforcées portant sur les risques et en particulier sur le risque sismique. La Déclaration d'utilité publique du projet Bretagne Sud a également fait l'objet d'une contestation par une association environnementale. Ce projet s'inscrit dans le cadre du pacte électrique breton. Il vise à sécuriser l'approvisionnement énergétique de la région et consiste à renforcer le réseau de transport de gaz naturel par la pose d'une nouvelle canalisation de 111 km de long entre Pleyben (Finistère) et Plumergat (Morbihan). Il permettra notamment l'alimentation en gaz naturel de la future centrale à cycle combiné gaz de Landivisiau dans le Finistère.

GRTgaz pose majoritairement ses ouvrages en terrains privés. Au gazoduc est associée une servitude « *non aedificandi, non sylvandi* » (interdisant les constructions et les arbres de plus de 2m) s'étendant le long de la canalisation sur une largeur variant, après la pose, de 5 à 20m. Ainsi, les propriétaires ou exploitants de terrains sont concernés au premier chef par ces chantiers linéaires pouvant occuper des largeurs de terrain de 15 à 40m lors des travaux, pendant des périodes variant de trois mois à un an environ. Aux travaux de construction proprement dits peuvent s'ajouter le diagnostic archéologique, voire des fouilles archéologiques de plus grande durée. Ces occupations donnent lieu à la reconstitution des terrains à l'identique via des états des lieux avant et après travaux, y compris les systèmes fonctionnels, type drainages, fossés, haies, etc. Les exploitants agricoles concernés par ces occupations sont indemnisés via des conventions qui s'appuient sur un accord entre GRTgaz et la profession agricole (FNSEA, APCA) nommé « Protocole national agricole » et régulièrement remis à jour.

L'acceptabilité des projets passe par la démarche ERC (éviter, réduire, compenser). Les secteurs les plus sensibles ne peuvent toujours être évités, ce qui conduit à la mise en œuvre de mesures compensatoires qui portent notamment sur l'environnement mais dont les effets ne peuvent souvent être appréciés que sur le long terme. Ces engagements sont négociés avec des organismes habilités et, lorsqu'ils relèvent de la préservation de la biodiversité, doivent être présentés au Conseil national de la protection de la nature (CNPN) qui émet un avis. Cet avis est susceptible d'être repris dans le cadre

d'arrêtés préfectoraux s'imposant sur de longues durées à GRTgaz, de trois ans jusqu' à 45 ans : « Arrêté de dérogation à l'interdiction de destruction de l'espèce protégée et d'habitats ». GRTgaz a créé un programme de pilotage de ces engagements, qui sont contrôlés par la DREAL. Pour assurer ses engagements, GRTgaz noue des partenariats avec divers organismes reconnus tels que les conservatoires d'espaces naturels, certaines associations environnementales (LPO) et a passé un contrat de suivi avec CDC Biodiversité (un contrat sur 45 ans pour assurer le suivi et l'analyse).

## 4.2 La politique sociale de GRTgaz

La politique sociale de GRTgaz repose sur des axes forts : égalité professionnelle, promotion de la diversité, développement des carrières et écoute des salariés. L'ensemble des indicateurs sociaux de GRTgaz ont fait l'objet d'un audit en 2018, qui a confirmé la maturité du reporting social.

### Promotion de la diversité au sein de l'entreprise

GRTgaz a confirmé son engagement en faveur de la diversité, levier clé pour accompagner l'innovation nécessaire dans le cadre de la transition énergétique. Son label diversité a été confirmé en 2017. L'année 2018 a vu se concrétiser de nombreuses actions dans ce domaine. L'opération « Coup de pouce » a été lancée en septembre 2018 qui permet de recenser, évaluer et répliquer les initiatives des salariés en matière de diversité. L'objectif est de favoriser « le mieux vivre ensemble » en faisant la promotion d'initiatives de toutes sortes venant des salariés. GRTgaz s'est également engagé pour le respect de l'orientation sexuelle en signant la Charte de l'engagement LGBTI (Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes) de L'Autre Cercle (association de professionnels LGBTI). Cette charte donne un cadre formel pour une politique de promotion de la diversité et de prévention des discriminations. En matière de sensibilisation des équipes, la web-série « en 16 épisodes créée par GRTgaz *Eclairages-Lumières sur la diversité* a été diffusée les réseaux sociaux. Cette initiative a été distinguée en novembre dernier dans la catégorie « Campagne RH et marque employeur » lors des Grands Prix organisés par l'association professionnelle COM-ENT

(ex Communication et Entreprises). 37% des managers ont également été sensibilisés via un serious game Diversité, lancé en 2017.

### Handicap

GRTgaz accompagne tous ses collaborateurs en situation de handicap grâce à la Mission handicap Hagir qui met en œuvre des actions pour garantir l'intégration et le maintien dans l'emploi. L'année 2018 s'inscrit dans la continuité de l'accord handicap 2016-2018 signé le 13 juillet 2016 par la CGT et CFE-CGC. Cet accord a permis de poursuivre la dynamique lancée sur la politique d'insertion des personnes en situation de handicap, basée sur la réalisation de recrutements et les achats au secteur protégé et adapté. En 2018, 15 recrutements ont été réalisés (8 CDI et 7 CDD) et 8 stagiaires et intérimaires en situation de handicap ont été accueillis. On compte, pour l'année 2018, 91 salariés en situation de handicap. L'indice global de travail de personnes handicapées 2018 sera en légère progression (disponibilité mars 2019), avec un objectif de 5,9% pour 2019.

### Égalité Hommes Femmes

GRTgaz encourage et s'efforce d'améliorer la mixité de l'emploi dès le recrutement et tout au long du parcours professionnel, y compris dans les domaines techniques. En 2015, un accord relatif à l'égalité professionnelle hommes/femmes a été conclu par notre Direction générale et les partenaires sociaux pour la période 2016-2018. Par ailleurs, le réseau de femmes de GRTgaz, les Elles du réseau, créé en 2010, valorise la mixité au sein de l'entreprise. Actuellement, les femmes représentent 23,52% de l'effectif statutaire, 47,71% de l'effectif CDD, 45% des alternants et 34,8% des membres des comités de direction. L'objectif de GRTgaz : accroître de 50% les effectifs féminins dans les métiers techniques, à tous les niveaux de qualification.

### Engagement de GRTgaz pour l'alternance

L'alternance représente un enjeu-clé pour GRTgaz. Intégrer un alternant, c'est assurer la transmission des savoirs acquis par les salariés, favoriser l'emploi des jeunes et préparer l'avenir. Beaucoup de jeunes apprécient ce mode de formation alternant des périodes en entreprise

et une formation dispensée au sein d'une école. Cela permet également à l'entreprise de former celles et ceux qui seront embauché(e)s à l'issue de leur contrat et qui seront ainsi immédiatement opérationnel(le)s. Depuis trois ans GRTgaz est labellisé Happy Trainees. Ce label décerné chaque année récompense l'excellence dans l'accueil, l'accompagnement et le management des étudiants au sein de l'entreprise. GRTgaz a ainsi obtenu de très bons résultats en 2018 avec une note globale Happy Trainees de 4,18/5 et 88,6% d'opinions favorables. À travers ces résultats, ce sont entre autres la richesse des missions proposées, l'ambiance de travail qui règne au sein des équipes, l'accompagnement et la professionnalisation par les tuteurs que les étudiants ont soulignés.

### Développement des collaborateurs

GRTgaz mène une politique active d'accompagnement de ses collaborateurs tout au long de leur carrière et permet à chacun d'entre eux d'exprimer leur potentiel dans les meilleures conditions. L'entreprise favorise le développement de ses collaborateurs par l'accès à de multiples possibilités de formation et à la mobilité fonctionnelle et géographique au sein de l'entreprise, des groupes ENGIE, SUEZ et des entreprises de la branche des Industries électriques et gazières.

Au-delà d'un emploi, GRTgaz offre à ses collaborateurs la possibilité de développer des compétences pour évoluer dans un métier et acquérir de nouveaux savoir-faire ou changer de domaine d'activité. Formations, mentoring, accompagnement de la mobilité, promotion interne... GRTgaz accompagne ses collaborateurs dans leur évolution professionnelle, et est à l'écoute de leurs aspirations tout au long de leur carrière. Un dispositif d'évolution interne, ELAN PRO, a d'ailleurs été mis au service des collaborateurs. Il permet une promotion sociale accompagnée par cursus de professionnalisation individualisé. Implantés dans toute la France (à l'exception du sud-ouest), l'entreprise propose également des perspectives d'évolution géographique. Une plateforme participative, OSER, recueille les idées de projets des salariés et met en avant leurs réalisations et leurs initiatives.

En complément de ses actions en matière de recrutement, GRTgaz développe une politique de mobilité pour favoriser la progression professionnelle et répondre au

besoin d'évolution des collaborateurs. Ce « marché interne de l'emploi » permet de développer et d'orienter les compétences au plus près des besoins des métiers, tout en contribuant au développement de l'employabilité et de l'attractivité de l'entreprise.

### Un baromètre social pour mesurer l'évolution de la perception des salariés sur leur entreprise

GRTgaz s'est engagé à renouveler périodiquement le baromètre social réalisé pour la première fois en 2016. L'objectif est de suivre l'évolution de la perception par les salariés de leur entreprise, de sa stratégie et de son management. L'enquête a donc été reconduite en octobre 2018 auprès de l'ensemble des salariés de GRTgaz. De très bons résultats ont été soulignés par cette enquête :

- 85% des répondants recommanderaient GRTgaz comme un bon employeur,
- 80% pensent que GRTgaz est une entreprise socialement responsable,
- 62% trouvent qu'ils sont rarement gênés dans leur travail par une pression excessive.

Certaines tendances observées sont en revanche moins satisfaisantes au regard des ambitions du projet d'entreprise GRTgaz 2020, tant du point de vue de la confiance dans l'avenir que de la prise en compte du client dans l'organisation. Le COMEX a donc souhaité aller plus loin dans l'analyse et donner en 2019 la parole à des groupes de salariés volontaires pour permettre d'identifier de manière plus précise les causes profondes expliquant ces résultats et préparer un plan d'actions concret et rapide à partir des remontées du terrain, au travers d'une démarche participative. Les modalités de cette démarche seront précisées début 2019.

### Les relations sociales en 2018 :

En 2018 ont eu lieu de nombreuses réunions avec les représentants des salariés : 8 séances de CCE, 9 séances d'IC CHSCT et de l'IC conventionnelle. L'année 2018 a vu le déploiement d'accords collectifs conclus en 2017 sur les sujets suivants :

- Mise en œuvre des dispositions de l'accord sur le temps de déplacement des salariés;
- Mise en place de la procédure sûreté dans le cadre des recrutements;

→ Mise en œuvre de l'accord relatif à l'évolution des droits familiaux au sein de la branche des IEG.

Suite à la signature de ce dernier accord, une décision unilatérale relative à l'octroi de CESU supplémentaires pendant une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2019 a été prise par l'entreprise pour en compenser temporairement les effets pour les anciens bénéficiaires du CESU Petite Enfance.

Par ailleurs, le dialogue social s'est poursuivi en 2018, tant en bilatérales qu'en intersyndicales sur l'élaboration d'accords collectifs d'entreprise.

Les accords signés sont les suivants :

- Accord sur les mesures salariales 2018 signé le 23 janvier 2018 par la CFE-CGC et FO ;
- Avenant à l'accord de groupe partiel relatif au CET signé le 20 avril 2018 par la CGT, la CFE-CGC et FO ;
- Accord relatif au calendrier de consultation des Institutions représentatives du personnel sur le projet de regroupement de la direction de l'ingénierie et de la direction des projets du 28 septembre 2018 par la CGT, la CFE-CGC et FO ;
- Accord relatif au télétravail occasionnel au sein de GRTgaz du 18 juin 2018 signé par la CGT, la CFE-CGC et FO ;
- Avenant n° 14 au Plan d'épargne entreprise de GRTgaz du 28 avril 2018 (Offre ALTO) par la CGT, la CFE-CGC et FO ;
- Avenant à l'accord Intéressement définitif GRTgaz 2017-2019 signé le 20 juin 2018 par la CGT, la CFE-CGC et FO ;
- Accord sur les mesures salariales 2019 signé le 31 décembre 2018 par la CGT et FO.

Plusieurs négociations d'importance ont été entamées en 2018 pour une conclusion attendue au premier trimestre 2019, voire au premier semestre 2019.

Il s'agit :

- Accord handicap : une négociation a débuté en octobre 2018. Elle tend à aboutir au 1<sup>er</sup> semestre 2019 ;
- Accord de méthode quant à la mise en place des comités sociaux d'établissement prévue en novembre 2019 : une négociation a débuté en octobre 2018. Elle tend à aboutir en janvier 2019 ;
- Accord sur le découpage des comités sociaux d'établissement : une négociation a débuté en octobre 2018 et devrait aboutir en mars 2019.

### 4.3 Des partenariats régionaux au service de la transition énergétique des territoires

Pour mieux répondre aux demandes des acteurs territoriaux et mieux les accompagner notamment dans leur exercice de planification énergétique (SRDEII, plan déchets, plan biomasse, PCAET, SRADDET), GRTgaz s'est doté de quatre délégations territoriales. Les délégués territoriaux sont des interlocuteurs privilégiés pour faire valoir les atouts du gaz, combustible et véhicule, dans un système énergétique territorial renouvelé où le développement des énergies renouvelables sera optimisé.

En 2018, le rôle clé des quatre délégations territoriales de GRTgaz a été de promouvoir l'image du gaz et les solutions gaz (gaz renouvelables, mobilité gaz) auprès de toutes les collectivités territoriales et des institutionnels, pour renforcer la place du gaz dans les décisions énergétiques territoriales alimentant la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie. Ceci tout en conservant leur rôle premier d'écoute des parties prenantes et d'intégration des relations de GRTgaz avec son environnement pour conforter sa visibilité et son ancrage territorial.

Leurs missions en 2018 se sont ainsi concentrées autour de trois axes :

- Intégrer l'écosystème des collectivités territoriales pour le rendre favorable au gaz et à GRTgaz, en étant un acteur connu et reconnu ;
- Valoriser le réseau de GRTgaz comme une opportunité de développement des territoires et accompagner leur développement ;
- Être la porte d'entrée en Territoires d'un acteur résolument engagé dans la transition énergétique en promouvant et construisant des solutions énergétiques durables et responsables.

Ceci s'est traduit par l'élaboration de Plans stratégiques régionaux de relations à l'écosystème (plan d'actions et de contacts intégrant les attentes différenciées de chaque territoire, les acteurs influents et les enjeux spécifiques de GRTgaz). Chaque Région administrative du territoire de GRTgaz est ainsi couverte par un Master Plan.

### Les actions en 2018

Déclinées en actions concrètes, ces missions ont permis à GRTgaz d'accompagner tous types d'acteurs territoriaux pour réussir la transition énergétique. GRTgaz a ainsi participé tout au long de l'année 2018 aux processus d'élaboration de nombreux documents de planification territoriale.

En 2018, l'apport des équipes et de leurs expertises a été fortement sollicité par les Régions lors de l'élaboration de leurs SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ces documents structurants intègrent des schémas sectoriels thématiques qui sont soumis à un calendrier contraint et permettent aux Régions de fixer leurs grandes orientations d'aménagement et de développement durable à l'échelle d'un territoire. L'apport de GRTgaz y a été largement reconnu dans chaque Région.

De même, les équipes des délégations territoriales ont activement contribué à l'élaboration de plusieurs autres documents, tels que les Schémas directeurs énergies des EPCI<sup>13</sup> (Grand Lyon, Grand Reims), les Plans air énergie climat (Région Île-de-France, Dunkerque, Métropole Aix Marseille Provence) ou encore les premiers Contrats de transition écologique (Grand Arras) ou la feuille de route Transition énergétique de Nantes métropole.

Enfin, les actions des délégués territoriaux se concrétisent aussi dans les décisions 2018 de certaines collectivités territoriales. Citons à titre d'exemple la ville de Nice, qui va ainsi se doter de 62 bus GNV de nouvelle génération avitaillés par une station raccordée sur le réseau de GRTgaz, la Régie Vialis qui lance une étude de conversion au GNV des flottes publiques et privées de la ville de Colmar, ou encore la politique énergétique de la Région AuRA, qui prévoit de subventionner 220 méthaneurs en quatre ans.

### Les projets d'avenir en région

En 2018, l'action de GRTgaz a permis de comptabiliser 18 projets d'avenir consacrés à faire émerger de nouvelles filières ou à accompagner la R&D sur la

Transition énergétique sur l'ensemble du territoire français. Il s'agit, par exemple :

- En territoire Centre Atlantique, du projet TITAN 5 (prototype de méthanation biologique sur gazéifieur Leroux et Lotz avec notre partenaire Terrawatt), du partenariat avec le projet MINERVE (*Power to Gas*) qui s'enrichit avec un programme d'essais accompagné par GRTgaz ou du projet *West Grid Synergy*, projet de *Smart Grid Gaz* (voir chapitre 3.2.3, p.29) ;
- En territoire Val de Seine, des projets Étude prospective « Scénarii énergétiques multi-énergies » (menée conjointement par GRTgaz avec RTE, GRDF et Enedis pour la Région Île-de-France) et Charte cadre d'engagement (signée le 13 juillet 2018 avec la Région Île-de-France dans le cadre de son Plan air énergie climat) ;
- En territoire Rhône Méditerranée, du projet Jupiter 1000 à Fos-sur-Mer (démonstrateur *Power to Gas* de GRTgaz avec sept autres partenaires) et du projet de R&D avec INSAVALOR (Lyon) pour tester la méthanation biologique avec deux autres partenaires ;
- En territoire Nord Est, des projets ETIA (pour tester la pyrogazéification sur les CSR), Conversion Fioul vers Gaz de la Sucrerie de Connantre, ou encore Méthagrid (Méthanation Biologique), lauréat de l'appel à projets GRAINE de l'Ademe avec cinq autres partenaires.

### Les relations de GRTgaz avec son écosystème

En 2018, les délégués territoriaux ont continué de tisser des liens économiques forts avec de nombreux syndicats d'énergie et les principaux acteurs économiques dans chaque territoire. Quelques exemples :

- Projets de conversion de dépôts bus au GNV pour Île-de-France Mobilités ;
- GRTgaz administrateur de la SEM Sigeif Mobilités créée par le Sigeif pour développer un réseau de stations poids lourds GNV en Île-de-France ;
- Participation du SYTCOM aux travaux de la filière injection gaz de synthèse ;
- Convention de partenariat avec le pôle Énergie Île-de-France qui regroupe cinq syndicats d'énergie de la Région ;

<sup>(13)</sup> Établissement public de coopération intercommunale

- Présidence de la Commission biogaz du pôle de compétitivité Industries AgroRessources (IAR) qui est le pôle de la bioéconomie;
- Notre participation au Conseil d'administration de Tenerdis, pôle de compétitivité (Technologies énergies nouvelles, énergies renouvelables Rhône-Alpes, Drome, Isère, Savoie) pour le développement des nouvelles technologies de l'énergie;
- Notre contribution active aux groupes de travail de la métropole d'Aix-Marseille-Provence et au Schéma directeur des énergies de la métropole de Lyon, la métropole européenne de Lille, la Chambre de commerce et d'industrie Région Hauts-de-France, la communauté urbaine de Dunkerque, l'AGUR, la Régie Vialis;
- Le soutien au développement du GNV avec les syndicats d'énergies de l'Ouest et en particulier ceux de Bretagne, Loire Atlantique et de Vendée ou encore la démarche Breizh BIOGNV en Bretagne;
- Les échanges avec le Grand Port de Saint-Nazaire, des collectivités et les acteurs de l'énergie de l'Estuaire au travers de la création d'un club de la transition énergétique...

En parallèle de ces relations « économiques », les relations de GRTgaz à l'écosystème territorial peuvent aussi prendre la forme de conventions, de partenariats ou de mécénats tant liés à la transition énergétique que sur des sujets de Responsabilité sociétale, aussi divers que les nouveaux gaz, l'éducation, l'accompagnement vers l'emploi ou la préservation de l'environnement. Voici quelques-unes des nouvelles actions phare menées en 2018 :

- Notre partenariat d'action avec FACE Paris menée à Gennevilliers autour du programme Job Academy (programme de parrainage de jeunes diplômés par des cadres d'entreprises);
- Notre partenariat avec l'INSA Lyon sur le pilotage du module Management de l'énergie, nos conventions de partenariats avec le lycée de la Joliverie, le lycée Alfred-Mongy et l'ENSAM de Châlons-en-Champagne dans le cadre du Challenge EducÉco. Le Challenge EducÉco est une compétition automobile éducative, organisée en France par l'association AD3E. Son objectif principal est de parcourir le plus de kilomètres avec la plus faible consommation d'énergie possible, sur des véhicules innovants construits par des collégiens, lycéens ou étudiants;

- L'incubateur « Jeunes Pousses Rev3 » en partenariat avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie des Hauts-de-France et six autres acteurs publics et privés. Il s'agit d'un programme d'accompagnement à destination de start-up ou de jeunes entreprises désireuses de donner un « coup d'accélération » à leurs projets dans le cadre de la Troisième Révolution industrielle;
- Nos conventions de partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la FNSEA ainsi que les Chambres régionales d'agriculture de Normandie, Bretagne et Pays de la Loire en faveur du développement du biométhane;
- Notre partenariat avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien (laboratoire du MNHN) ou notre convention cadre d'engagement biodiversité signée avec la Région Île-de-France, ainsi que nos partenariats avec les PNR (Vosges du Nord, Brière, Armorique, etc.).

#### 4.4 Dialogue avec les parties prenantes de GRTgaz

GRTgaz est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale. L'entreprise privilégie la concertation et est à l'écoute de ses parties prenantes pour contribuer à l'instauration d'un système énergétique durable.

##### Une concertation permanente entre les gestionnaires de réseau de transport et les acteurs du marché : la Concertation gaz

Conformément à la délibération de la CRE relative aux instances de concertation sur les règles d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel, publiée le 18 septembre 2008, GRTgaz et Téréga coprésident un dispositif commun de concertation avec l'ensemble des acteurs du marché : la concertation gaz. Elle réunit des représentants des utilisateurs des réseaux de transport de gaz naturel : fournisseurs, traders, industriels producteurs d'électricité à partir de gaz naturel et opérateurs d'infrastructures adjacentes.

Ce dispositif renforce la démarche d'écoute des clients déjà engagée par les transporteurs de gaz naturel. Il répond aux objectifs suivants :

- Disposer d'instances de concertation structurées et organisées par des règles de fonctionnement partagées;
- Être dynamique, afin de constituer une offre de produits et services au plus près des besoins des clients;
- Permettre à chacun des acteurs (CRE, transporteurs, expéditeurs, industriels) d'occuper une place en cohérence avec son rôle au sein du marché.

Les acteurs du marché disposent ici d'un dispositif simple et lisible leur permettant d'être partie prenante des évolutions de ce marché, et la Commission de régulation de l'énergie (CRE) d'une instance lui permettant d'être témoin et de collecter les demandes et besoins des clients, afin d'en proposer ensuite les évolutions. Le dispositif de concertation permet de plus de recueillir des éléments de compréhension sur l'évolution du marché français du gaz naturel dans son ensemble et d'alimenter les réflexions prospectives sur le sujet. L'organisation du dispositif de Concertation Gaz se décompose en deux niveaux : un comité d'orientation et des groupes de travail.

Le comité d'orientation assure le pilotage et définit le programme des groupes de travail sur une vision moyen/long terme des enjeux du marché du gaz. Il soumet à la CRE les propositions issues des groupes de travail. Les membres en sont les gestionnaires de réseaux de transport de gaz naturel (GRTgaz et Téréga), la CRE, les sociétés détentrices d'un contrat avec au moins l'un des deux transporteurs : producteurs de gaz, fournisseurs historiques et fournisseurs alternatifs, traders, consommateurs industriels, etc., des associations représentatives des catégories précédentes et le MEDDE (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

Les groupes de travail traitent, en mode projet, les sujets spécifiques qui leur sont confiés par le comité d'orientation. L'objectif des groupes est d'établir des avis métier et de travailler à la recherche d'un consensus. La composition du groupe de travail est en cohérence avec le sujet à traiter et est validée par le comité d'orientation, et peut se composer en plus des entités listées ci-dessus, d'autres gestionnaires d'infrastructures. Les membres des groupes de travail s'engagent à mobiliser des ressources dans le cadre des travaux.

L'ensemble du fonctionnement de cette instance, l'agenda, les supports d'échanges ou de présentation des comités et groupes de travail ainsi que les comptes rendus sont disponibles sur un site Internet dédié accessible aux membres participants : [www.concertationgaz.com](http://www.concertationgaz.com).

En 2018, le dispositif de concertation gaz a réuni près de 15 fois les acteurs du marché autour de divers thèmes. On peut citer notamment :

- GT offre aval : travaux sur les évolutions des offres sur le réseau aval des transporteurs;
- GT Place de marché Unique : travaux sur la construction des mécanismes de fonctionnement de la place de marché unique;
- GT Évolution de la structure contractuelle du réseau : travaux sur l'organisation de l'accès aux réseaux de transport de gaz naturel en France, notamment sur les aspects relatifs à la structure contractuelle du réseau et au développement des interconnexions gazières avec les pays adjacents;
- GT SI : information du marché des évolutions SI majeures afin d'accompagner au mieux les changements. C'est un groupe de coordination avant tout puisqu'il permet de préparer les clients aux changements SI;
- GT raccordement et livraison des gestionnaires de réseau de distribution : travaux autour des conditions de raccordement et de livraison de gaz entre opérateurs de transport et de distribution.

##### Un Réseau de transport au service de la satisfaction clients

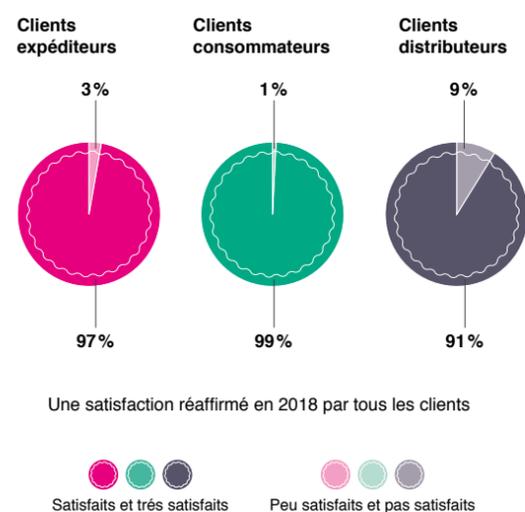
Les clients de GRTgaz sont regroupés en quatre typologies : les clients expéditeurs, les clients industriels, les clients distributeurs et les clients producteurs de biométhane. Deux dispositifs sont en place pour être à l'écoute de la satisfaction des clients. La concertation gaz, citée précédemment, permet à GRTgaz de réaliser notamment des offres d'accès au réseau adaptées aux attentes des clients expéditeurs et consommateurs de gaz, en concertation avec eux et sous le contrôle de la CRE. Le baromètre de satisfaction clients permet de mesurer annuellement la satisfaction des différents clients de GRTgaz (expéditeurs, consommateurs industriels, distributeurs, producteurs) sur les différents

aspects : site Internet, Trans@ctions (SI commercial) et portail client, offres et services proposés, gestion des travaux, relation commerciale, respect du Code de bonne conduite, et au final l'image globale de GRTgaz.

La qualité du service pour assurer la satisfaction clients fait partie des engagements de GRTgaz dans son contrat de service public. **Les résultats du baromètre portant sur la période de mi-2017 à mi-2018 révèlent qu'au global, 96 % des clients ont une bonne image de GRTgaz et sont satisfaits (stable ces dernières années).** Le taux de satisfaction par catégorie de client est le suivant :

### L'image globale de GRTgaz

Le taux de satisfaction clients



### Une relation pérenne avec ses fournisseurs, des achats responsables.

Afin d'améliorer la relation avec ses fournisseurs, la révision du dispositif d'animation de la relation des fournisseurs a été effectuée par GRTgaz en 2018. Elle a permis notamment de repositionner les fournisseurs en fonction de leurs typologies. On compte ainsi 150 fournisseurs majeurs (stratégiques et préférentiels) pour lesquels GRTgaz a mis en place des *Business* ou *Performance Reviews* annuelles afin de renforcer le dialogue acheteurs, prescripteurs, fournisseurs. Ces temps d'échange permettent d'évoquer : les actualités, les grandes orientations stratégiques de chacune des sociétés, les perspectives en termes de business pour l'année à venir afin d'offrir de la visibilité au fournisseur, les pistes de performances identifiées par les parties, le scoring RSE dans le cadre des évaluations Acesia réalisées par l'Afnor, le bilan de l'année écoulée avec le partage du retour d'expérience remonté par les Directions bénéficiaires de GRTgaz et vu du prisme du fournisseur, et, le cas échéant, des sujets d'innovation.

Signataire de la Charte « Fournisseurs responsable », GRTgaz développe diverses actions qui s'intègrent dans la politique RSE de l'entreprise. Ainsi les achats auprès du Secteur du travail protégé et adapté (STPA) en 2018 s'élevaient à 1,49 million d'euros, dont une partie directement par les entreprises de Facility Management Bouygues Entreprises et Services et Spie à la demande de GRTgaz. Par ailleurs, GRTgaz assure un suivi permanent et pérenne des entreprises susceptibles d'être en situation de dépendance vis-à-vis d'elle (> 30 % du CA auprès de GRTgaz) : 38 fournisseurs ont ainsi fait l'objet d'un suivi attentif en 2017. Dans une logique gagnant-gagnant avec ses fournisseurs, GRTgaz a lancé en partenariat avec BNP Paribas Factor le *Reverse Factoring*. Ce programme permet aux fournisseurs de GRTgaz d'obtenir rapidement et simplement le paiement anticipé de leurs factures avant la date d'échéance, à des conditions de financement privilégiées.

De plus, en 2018, afin de renforcer sa démarche RSE, **GRTgaz a renouvelé son adhésion au Lab-Pareto pour l'année 2019.** Ce Think & Do tank est une communauté engagée de directeurs Achats de grands groupes, de dirigeants de TPE/PME qui œuvrent et collaborent dans l'objectif de :

- Dynamiser la création d'emplois au sein des TPE/PME dans les territoires;
- Améliorer et transformer les relations entre les TPE/PME et grands groupes;
- Et renforcer les stratégies RSE des entreprises adhérentes.

La communauté du Lab PARETO a co-construit le « parcours PARETO », une promotion de 15 acheteurs et 15 fournisseurs qui, associés en binôme, vont permettre d'identifier et mettre en place des leviers favorisant l'emploi au sein des entreprises.

Afin d'améliorer sa connaissance du monde des start-ups et favoriser l'innovation en résolvant des problématiques posées par les métiers de GRTgaz, la Direction des achats, associée à la mission innovation du Centre de recherche RICE a lancée en 2016 une démarche *Open Innovation* qui propose chaque année des challenges aux communautés innovantes. Ainsi, en 2018, différents partenariats ont pu être noués à la suite de cette démarche dans des domaines très variés : de la digitalisation de la Direction juridique à l'inspection des gaines enterrées ou à la détection des défauts non visibles, et bien d'autres encore. Les TPE et PME représentent plus de 80 % des entreprises lauréates.

Enfin, GRTgaz s'assure tous les deux ans de mesurer la satisfaction de ses principaux fournisseurs dans le cadre d'un baromètre fournisseurs en vue de considérer des pistes d'amélioration dans la relation. Le baromètre Fournisseurs, réalisé en 2017, confirme un bon niveau de satisfaction de la collaboration avec GRTgaz, exprimé par les fournisseurs par une note moyenne de 7,6/10, identique à 2015. Ce baromètre sera reconduit en 2019.

### Un suivi spécifique de la réputation de GRTgaz

La notoriété et l'image de GRTgaz auprès des décideurs territoriaux sont évaluées tous les deux ans. En 2018, la quatrième vague du baromètre notoriété/image de GRTgaz auprès d'un échantillon d'environ 600 décideurs territoriaux conforte les résultats enregistrés fin 2015. La notoriété globale de l'entreprise est de 76 % (soit plus de 6 points par rapport à 2015). Parmi ceux qui déclarent connaître GRTgaz, 82 % en ont une opinion favorable. Ils sont également 77 % à considérer que GRTgaz joue un rôle dans la Transition énergétique (+5 points par rapport à 2015). 58 % des personnes interrogées estiment par ailleurs que leur perception de l'énergie gaz évolue positivement ces dernières années (question posée pour la première fois en 2018). Ces résultats sont à mettre en parallèle avec la campagne de communication grand public (TV, presse et digital) initiée en 2017 par GRTgaz sur le thème « Le gaz, l'énergie des possibles » pour révéler toutes les innovations du gaz en faveur de la Transition écologique. En 2018, GRTgaz a reconduit sa campagne de communication grand public TV, presse et digital). Dix reportages ont été diffusés en novembre 2018 sur le site [www.gazenergiesdespossibles.fr](http://www.gazenergiesdespossibles.fr). Ces témoignages d'acteurs engagés sur le terrain ont pour but d'illustrer les bénéfices concrets du gaz en faveur d'une transition écologique plus efficace.

### La présence médiatique de GRTgaz

En 2018, la visibilité médiatique de GRTgaz se maintient à un très bon niveau, proche de 2017, avec 1 179 retombées dans la presse écrite, le web et l'audiovisuel. La presse régionale, la presse en ligne et la presse spécialisée concentrent trois quarts de la couverture dont GRTgaz fait l'objet. 37 % des retombées sont entièrement consacrées à l'entreprise GRTgaz, tandis que 34 % peuvent être directement reliées à une action proactive de GRTgaz (là aussi, constance par rapport à 2017), notamment en lien avec la Transition énergétique et les gaz renouvelables. Les articles à tonalité négative ne représentent que 1,5 % du corpus cette année (2 % en 2017 et 4 % en 2016).

**Le conseil des parties prenantes : un conseil  
représentatif des parties prenantes clés**

GRTgaz s'est doté en 2016 d'un « Conseil des parties prenantes », destiné à mieux intégrer les attentes de la société. Mis en place en 2016, il réunit :

- Gilles BCEUF, Président du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et membre du Conseil scientifique du patrimoine naturel et biodiversité auprès du ministère MEDDE;
- Claude CONRARD, Directeur affaires publiques énergie France, SOLVAY;
- Anna CRETU, Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, au Centre géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP);
- Paul DUPHIL, Secrétaire général de l'OPPBTB;
- Pascale HEBEL, Directrice du Département consommation du CREDOC;
- Nicolas IMBERT, Directeur exécutif de Green Cross France & Territoires;
- Bertrand PETIT, Président fondateur INNOCHERCHE;
- Jean-Arnold VINOIS, Conseiller politique pour les enjeux de politique énergétique européenne.

Le conseil se tient deux fois par an en présence du Directeur général, du Secrétaire général et du Responsable RSE de GRTgaz. Cette instance apporte au Directeur général de GRTgaz une expertise complémentaire sur la perception des activités de l'entreprise par l'externe et la compréhension du monde dans lequel elle évolue. En 2018, le Conseil des parties prenantes s'est réuni à deux reprises et a notamment travaillé sur l'analyse de matérialité et l'identification des enjeux à risques pour la Déclaration de performance extra-financière, en validant ainsi le contenu, tel que rappelé dans la table de correspondance ci-après, et en demandant que soit également abordé les thématiques additionnelles suivantes : la promotion des comportements responsables, l'économie circulaire et le traitement des déchets, l'open-innovation et la protection de la biodiversité. La seconde séance a permis une réflexion exploratoire sur le concept d'entreprise à mission. Ces

nouvelles formes de sociétés commerciales, qui se définissent statutairement, en plus du but lucratif, une finalité d'ordre social ou environnemental, commencent à se développer dans le monde anglo-saxon et en Europe. Le CPP de GRTgaz a estimé que ce concept, traduction de tendances de fond et sociétales fortes, était tout à fait pertinent et à étudier pour une Société comme GRTgaz.

**Des partenariats et mécénats pour inscrire GRTgaz  
dans son écosystème, et au service de ses enjeux  
RSE et stratégiques**

Pour son fonctionnement quotidien, et en particulier l'entretien de relations mutuellement profitables avec ses parties prenantes, GRTgaz adhère ou construit des partenariats et mécénats avec d'autres organisations de toutes natures, en se positionnant en mécène de certaines d'entre elles ou en adhérant à des associations professionnelles, groupements, clusters, etc. Les partenariats, mécénats ou adhésions conclus par GRTgaz ont deux motivations possibles. Ils peuvent être conclus dans le but de contribuer aux missions ou métiers de GRTgaz, ou bien être conclus en vue de la mise en œuvre de l'engagement de GRTgaz dans la Responsabilité sociétale d'entreprise, telle que définie dans la Charte correspondante, en vue de répondre à des enjeux partagés avec les parties prenantes telles que l'environnement, l'ancrage territorial, la transition énergétique, l'impact social favorable de GRTgaz. C'est ainsi que 242 engagements sous forme d'adhésions, partenariats et mécénats ont été comptabilisés en 2018, pour moitié directement dans les territoires. Certains d'entre eux ont été évoqués à titre d'illustration dans les pages précédentes. Ces engagements auprès des différentes familles de parties prenantes et des enjeux stratégiques de GRTgaz ont représenté plus de 3,5 millions d'euros en 2018.

**Table de correspondance des enjeux  
à risques et des opportunités  
de GRTgaz dans la DPEF**

Thématiques	Enjeux à risque	Chapitres concernés dans la DPEF
<b>Gouvernance</b>	Mission de service public	1.1 Le modèle d'affaires de GRTgaz
	Éthique des affaires	2.3 Un opérateur de transport indépendant et éthique
	Conformité réglementaire	2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes
	Réputation et communication	4.4 Dialogue avec les parties prenantes de GRTgaz
<b>Social</b>	Santé et sécurité au travail	2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes
<b>Environnement</b>	Empreinte carbone et émissions GES	3.1.1 La réduction de l'empreinte carbone de GRTgaz
	Transition énergétique et ENR	3.2.1 Les nouveaux gaz renouvelables et usages
<b>Innovation</b>	Développement service client numérique (data)	3.2.3 Des réseaux énergétiques intelligents
	Nouveaux usages du gaz	3.2.1 Les nouveaux gaz renouvelables et usages
	Smart Grid et Data	3.2.3 Des réseaux énergétiques intelligents
	Efficience économique du service rendu	2.2 Un opérateur efficient pour assurer la pérennité du réseau
<b>Sociétal</b>	Sécurité du réseau	2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes
	Intégration et acceptabilité des ouvrages	4.1 Intégration et acceptabilité des ouvrages à l'échelle des territoires en concertation avec les acteurs locaux
	Satisfaction client et concertation	4.4 Dialogue avec les parties prenantes de GRTgaz
	Dialogue avec les parties prenantes	4.4 Dialogue avec les parties prenantes de GRTgaz
	Sécurité des systèmes d'information	2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes

Thématiques	Opportunités	Sous-chapitres
<b>Environnement</b>	Économie circulaire et traitement des déchets	3.1.2 Économie circulaire et protection de la biodiversité
	Consommation et efficacité énergétique	3.1.1 La réduction de l'empreinte carbone de GRTgaz
	Protection de la biodiversité	2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes
<b>Gouvernance</b>	Promotion des comportements responsables	2.1 Un opérateur veillant à la sécurité du réseau et des personnes
<b>Sociétal</b>	Open Innovation	3.2.2 Open Innovation et R&D

## Tableau récapitulatif des principaux KPI des enjeux à risques de la Performance Extra Financière de GRTgaz

Enjeux à risques - DPEF	Kpis Clés par enjeux
<b>Enjeu n° 1 : Mission de service public</b>	Les KPIs permettant de mesurer la réalisation des missions de services publics sont ceux de l'ensemble de la DPEF
<b>Enjeu n° 2 : Éthique des affaires</b>	Nombre de non-conformités aux engagements du Code de bonne conduite (CDBC) et nombre de managers formés aux principes éthiques
<b>Enjeu n° 3 : Sécurité du réseau (enjeu fusionné avec l'enjeu conformité réglementaire pour éviter les redondances)</b>	Nombre d'incidents liés à des agressions de tiers pour la période de reporting
<b>Enjeu n° 4 : Réputation et communication</b>	% de notoriété globale de GRTgaz auprès des décideurs territoriaux (enquête biennale)
<b>Enjeu n° 5 : Santé et sécurité au travail</b>	Tf des salariés Tf des entreprises extérieures Nombre de visites comportementales
<b>Enjeu n° 6 : Empreinte carbone et émissions GES</b>	Baisse des émissions de méthane versus 2016 CH <sub>4</sub> récupéré sur travaux et maintenance Consommation d'énergie compression en TWh eqEp Taux de renouvellement de la flotte de véhicules au GNV
<b>Enjeu n° 7 : Transition énergétique et ENR (l'enjeu nouveaux usages du gaz a été intégré dans cet enjeu)</b>	Nombre de stations GNV publique en service sur la période de reporting Nombre de sites biométhane raccordés au réseau de transport sur la période Nombre de projets d'avenir lancés sur les territoires sur la période
<b>Enjeu n° 8 : Développement service client numérique (data)</b>	Taux de disponibilité des portails utilisateurs et des plateformes publiques de données (nombre d'heures de disponibilité du portail utilisateurs et de la plateforme publique de données publiques sur le mois/nombre total d'heures d'ouverture prévues sur le mois pour les deux interfaces)
<b>Enjeu n° 9 : Smart Grid et Data</b>	Projet West Grid Synergy et Jupiter 1000 Mise à disposition des données sur ODRE
<b>Enjeu n° 10 : Efficience économique du service rendu</b>	Consultations et délibérations de la CRE sur les tarifs et plans d'investissements
<b>Enjeu n° 11 : Intégration et acceptabilité des ouvrages</b>	Nombre de recours contre les arrêtés d'autorisation Nombre d'associations d'opposants Nombre de blocage de chantier
<b>Enjeu n° 12 : Satisfaction client et concertation</b>	% global de satisfaction clients (sur le période de mi-2017 à mi-2018) Nombre de réunions de la Concertation Gaz
<b>Enjeu n° 13 : Dialogue avec les parties prenantes</b>	Nombre de partenariats, mécénats et adhésions pour la période de reporting : Budget investi dans les partenariats, mécénats et adhésions en euros pour la période de reporting : % de satisfaction des fournisseurs (tous les deux ans) % de répondants au baromètre social recommandant GRTgaz comme un bon employeur
<b>Enjeu n° 14 : Sécurité des systèmes d'information</b>	Nombre de sévérités supérieures ou égales à 3 (instabilité d'un système important, classification interne) sur la période de reporting Nombre de salariés sensibilisés à la cybersécurité par an

## Annexe méthodologique

Cette déclaration de performance extra-financière présente la démarche de GRTgaz en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, ainsi que les informations extra-financières répondant aux exigences des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 à R. 225-105-3 du Code de commerce.

Le périmètre de la déclaration de performance extra-financière de GRTgaz couvre le périmètre France. La filiale Elengy, compte tenu de sa récente intégration dans GRTgaz, a été exclue du périmètre. La filiale Deutschland GRTgaz n'est pas intégrée dans cet exercice fiscal 2018 du fait de son impact négligeable dû au faible poids de ses effectifs.

Les indicateurs RSE sont collectés par le responsable RSE pour le périmètre France. Chaque indicateur est remonté au responsable RSE par les contributeurs couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Concernant les thématiques demandées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce français de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, ont été jugées comme non pertinentes pour GRTgaz. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires.

Le protocole de reporting est structuré par fiches correspondant aux enjeux à risque.

Pour l'exercice 2018, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par un organisme tiers indépendant, SGS.

## Rapport de l'Organisme tiers indépendant



À la demande de la société GRTgaz, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, en vertu :

- Du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010,
- De l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012,
- De la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises,
- De la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- De la loi du 8 août 2016 modifiant l'article L225-102-1 du Code de commerce,
- Du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises,
- De l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris en transposition de la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce,
- Et de l'arrêté du 14 sept 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

### CONCLUSION

Sur la base du modèle d'affaires, de la description des principaux risques liés à l'activité de la société GRTgaz, de ses politiques appliquées, et « procédures de diligence raisonnable » mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques susvisés, des résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance,

→ Nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière de 2018 quant aux dispositions réglementaires applicables.

Fait à Arcueil, le 5 février 2019  
 SGS ICS France  
 29 avenue Aristide Briand  
 F- 94111 ARCUEIL Cedex  
 Téléphone + 33 (0) 1 41 24 83 02  
 Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96  
 www.sgs.com

Le Directeur d'Inspection  
 Olivier AUDEBERT





Connecter les énergies d'avenir